

traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément n° 23 de **traits urbains** n° 68, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains *(ne peut être vendu séparément)*



Printemps 2014

Dossier

Faire les PLUi ! Et le beau temps ?



Lucile Laurin : Cap sur l'habitat
Simon Morin : Coach d'agence

traits d'agences

Printemps 2014 - Numéro 23

EN BREF

■ La FNAU au Solar Decathlon	3
Expo à Nîmes « Greffes urbaines : projets d'étudiants architectes »	3
Le Club Projet urbain et paysage à Lyon	3
Rencontres nationales des agences d'urbanisme	3
Marseille Provence 2013 : analyse des grands événements dans l'espace public	4
Portrait de l'agriculture périurbaine du pôle métropolitain Loire Angers	4
Rencontre inter-agences : Nîmes-Alès/Dunkerque	4
Les agences d'urbanisme au Forum urbain mondial	4
■ Mouvements dans les agences	5
■ Publications	6

DOSSIER

Faire les PLUi ! Et le beau temps ?

■	7
• Interview de Dominique Petitgas-Huet	8
• Agence Oise-la-Vallée : des SCoT aux PLUi	8
• Agence de Besançon : un schéma d'aménagement au service de la planification intercommunale	9
• Agence de Sud-Bourgogne : le premier PLUi à Chalon, outil d'une nouvelle attractivité	9
• Agence de Saint-Omer : l'articulation des échelles dans l'élaboration des PLUi	10
• Agence de Nantes : le PLUm de Nantes Métropole, un projet transversal dans la continuité du Projet 2030	11
• Agence de Boulogne-sur-Mer : vers une cohérence territoriale dans les PLUi du Boulonnais	11
• Agence de Saint-Nazaire : quelle nouvelle donne en matière de planification territoriale, quels défis posés à l'ingénierie ?	12
• Itinéraire d'urbanistes en charge d'élaborer des PLU	12
• Agence d'Amiens : le PLUi, un levier pour faire progresser la citoyenneté communautaire ?	13
• Agence de Brest : le PLUi Facteur 4, une démarche transversale	14
• Agence du Havre : recycler le foncier, du constat au projet partenarial	15
• Agence d'Angers : intégrer les besoins en logement de publics cibles dans le volet habitat du PLUi	15
• Agence de Strasbourg : spatialiser le projet de territoire du PLUi	16
• Agence de Lyon : faire projet avec le PLUi, entre planification et opérationnel	17
• Agence de Bordeaux : PLU intégrés, comment en faire une bonne idée	18
• PLUi : verre à moitié plein, verre à moitié vide	18

PORTTRAITS

■ Lucile Laurin	19
■ Simon Morin	20

PLUi : UNE DIMENSION ÉVIDENTE POUR L'ACTION TERRITORIALE



DR

Les agences d'urbanisme sont très investies dans l'élaboration des PLU intercommunaux aux côtés des communautés urbaines, d'agglomération et de communes, de plus en plus nombreuses à les engager. Dès 2011, la FNAU a publié aux éditions du CERTU un ouvrage consacré aux *Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, retours d'expériences, des pistes pour demain*.

Les agences constatent qu'on ne peut plus bâtir un territoire communal isolément : les politiques territoriales qui l'organisent, qu'elles concernent l'habitat, les mobilités, le développement économique et l'attractivité ou l'environnement, sont aujourd'hui, et plus encore demain, des politiques communautaires. Élaborer un PLUi, c'est aujourd'hui organiser ensemble le territoire, à la bonne échelle, celle que vivent au quotidien les habitants. C'est aussi construire un projet négocié pour un territoire, dans une logique de « bien commun » et d'intérêt partagé entre ses habitants, ses usagers, ses entreprises et les élus qui en ont la charge.

Loin de déposséder les maires de leurs prérogatives, quelle que soit la taille de l'intercommunalité, le PLUi donne une dimension nouvelle à l'action des élus par la réflexion commune à cette échelle large, par une meilleure intégration de l'urbanisme avec les politiques de l'habitat et les déplacements, mais aussi par la possibilité de mieux préparer l'action opérationnelle. Les maires sont et resteront les porteurs des projets et des autorisations d'urbanisme, de la qualité de vie offerte à leurs habitants. Les agences d'urbanisme sont prêtes à accompagner les élus dans cette coproduction entre intercommunalités et communes.

Passer avec détermination au PLU intercommunal, c'est une manière de conduire le changement vers une action publique en phase avec les modes de vie contemporains. ■

Vincent Feltesse, Président de la FNAU

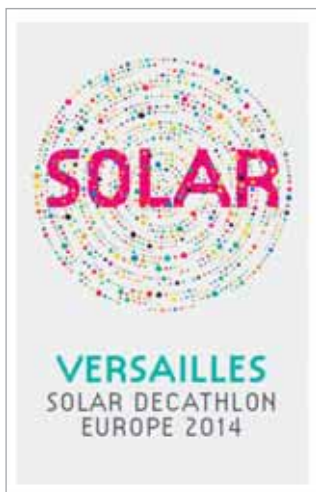
traits d'agences, actualité des agences d'urbanisme, supplément au n° 68 de Traits urbains, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément). • Éditeur : Innovapresse & Communication - 18 rue Mozart - 92110 Clichy - Tél. : 01 48 24 08 97 - Fax : 01 42 47 00 76 - www.urbapress.fr - RCS Paris B 329255 566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0218 T 87608 • Directeur de la publication : Christian Coustal • Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0) 1 45 49 32 50 - www.fnau.org • Comité éditorial : Brigitte Bariol, Florence Gall-Sorrentino, Philippine Lavoillotte, Franck Mérelle, Marie-Christine Vatov, Antoine Vercruysse • Ont participé à ce numéro : François Bregnac, Isabelle Collet, Lise Debienne, Anne-Michèle Donnet, Christian Dupont, Julien Duprat, Marie-Marthe Fauvel, Florence Gall-Sorrentino, Alix Gay, Xavier Gorce, Jean-Pascal Hébrard, Philippe Lannuzel, Philippine Lavoillotte, Marianne Malez, Pascale Montefiore, Nathalie Montot, Lena Neuville, Jean-Marc Offner, Marie-Noëlle de Oliveira, Jessy Oukoloff, Vincent Piquetel, Sylvie Pissier, Pascale Poupinot, Emmanuelle Quiniou, Caroline Sannier, Silvina Rodrigues-Garcia, Frédéric Theule, Maé Vandaïs, Antoine Vercruysse, Thomas Wattez • Directeur artistique : Alain Martin • Maquette : Marie-Hélène Regnier • Abonnement annuel à Traits Urbains : 99 € TTC (7 numéros) - 15 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1 % - renseignements et abonnement : abonnement@innovapresse.com • Imprimeur : Corlet Imprimeur (14) • Dépôt légal : à parution.

(Photo de couverture : © AUDRSO)

LA FNAU AU SOLAR DECATHLON

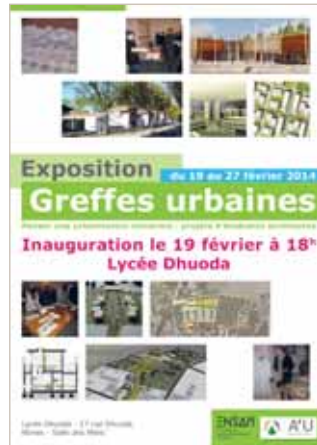
À la suite de la 34^e Rencontre de la FNAU, la mise en projet des « Campagnes urbaines » a semblé cruciale pour le devenir de ces territoires. La FNAU a donc constitué un groupe de travail informel avec des associations de collectivités, les agences d'urbanisme, des aménageurs et des acteurs concernés par ces problématiques. L'objectif est de proposer des outils d'organisation de la maîtrise d'ouvrage périurbaine à travers une appréhension collective de ces espaces, en encourageant des réflexions prospectives ainsi que la mobilisation d'outils de planification et d'aménagement pour une stratégie structurée et durable.

Afin de mettre en débat les premières réflexions menées, la FNAU tiendra un séminaire le 1^{er} juillet au matin, à l'occasion du Solar Décathlon Europe 2014. Des universités et grandes écoles du monde entier sont réunies autour d'un défi, celui de concevoir et de réaliser un habitat à l'échelle 1, fonctionnel et utilisant le soleil comme seule source d'énergie. Cet événement sera également le cadre de la réunion des directeurs des agences d'urbanisme du mois de juillet.



EXPO À NÎMES « GREFFES URBAINES : PROJETS D'ÉTUDIANTS ARCHITECTES »

L'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne anime depuis 2006, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de



Montpellier, l'Université de Montpellier et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-en-Provence, des démarches amenant des étudiants à réfléchir sur les possibles développements dans les villages du périurbain nîmois, pensés dans une optique de développement durable.

Ces démarches se sont traduites par des analyses territoriales multi-thématiques, des réflexions d'aménagement de quartier et des propositions de projets d'habitat détaillés, partagés avec les élus locaux et les partenaires territoriaux (Département, État, EPCI, CAUE, etc.).

Si l'enjeu est pédagogique, il s'agit aussi de faire débattre, sur la base de projets spatialisés, les élus et autres acteurs locaux de l'aménagement sur les formes nouvelles de développement de l'urbanisation, en travaillant d'un côté sur la bonne insertion dans les tissus existants, de l'autre sur les formes et usages contemporains.

Chaque démarche s'est conclue par une publication retraçant les travaux menés et une exposition retrospective a été organisée fin février 2014 à Nîmes. L'inauguration a également donné lieu à un retour d'expériences des élus et étudiants. De nouvelles démarches étant d'ores et déjà envisagées sur d'autres territoires, l'itinérance et la mise à disposition de l'exposition aux partenaires permettront de sensibiliser les diffèrents publics.

Publications et exposition téléchargeables sur le site internet de l'agence :

→ www.audrna.com

LE CLUB PROJET URBAIN ET PAYSAGE À LYON

Les 20 et 21 mars, une trentaine d'urbanistes, architectes et paysagistes venus de plusieurs agences d'urbanisme ont participé à une visite des projets urbains du Grand Lyon. Ces deux jours étaient organisés par le Club Projet urbain et paysage de la FNAU et l'agence d'urbanisme de Lyon. Se sont succédés visites de terrain et échanges avec les équipes en charge des projets au sein des missions déployées par le Grand Lyon sur chaque site : la Confluence, la Part-Dieu, la Buire, le Carré de Soie, Vaulx-en-Velin, la Duchère... Dans chacune de ces missions ouvertes au public, sont

exposés le diagnostic, la stratégie et les projets en cours et à venir. Tous ces quartiers ont en commun une stratégie de reconquête affirmée et lisible qui s'appuie à des degrés variables sur le renforcement de leur poids économique et démographique, le renouvellement urbain et l'accroissement du niveau de qualité urbaine.

Cette visite a également été l'occasion de découvrir le bâtiment de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon située à Vaulx-en-Velin et d'échanger avec sa directrice et le directeur de la recherche et des partenariats sur les expériences d'échanges et d'ateliers entre agences d'urbanisme et écoles d'architecture respectives.



Visite de la Zac de la Buire à Lyon.

RENCONTRES NATIONALES DES AGENCES D'URBANISME

Les actes de la 34^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, consacrée aux Campagnes urbaines et organisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, ont fait l'objet d'un beau numéro hors série de la revue Urbanisme.

En 2014, la 35^e rencontre sera quant à elle organisée par la FNAU. Consacrée au bien commun territorial, elle se tiendra les 17 et 18 novembre, principalement au sein du Centquatre, à Paris.





© B. Bechet / AGAM

Spectacle Révélation #8 du Groupe F qui a clôturé l'année Capitale européenne, le 31 décembre.

MARSEILLE PROVENCE 2013 : ANALYSE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DANS L'ESPACE PUBLIC

L'année européenne de la culture a été riche d'événements de tous ordres. Les grandes manifestations dans l'espace public ont constitué des temps forts et ont incontestablement marqué la réappropriation de nouveaux espaces urbains requalifiés, par les Marseillais comme par un public de plus en plus large. Afin d'adapter les dispositifs aux enjeux de la requalification du centre de Marseille et de son ouverture à des usagers venus de tous horizons, la Communauté urbaine Marseille-Métropole, la Ville de Marseille et leurs partenaires publics ont demandé à l'AgAM d'analyser la manière dont ce territoire urbain « fonctionne » dans sa nouvelle configuration, lors de grands événements. Le besoin de disposer d'un référentiel de conception, préparation et gestion d'événements de grande jauge est apparu comme une nécessité au regard des rendez-vous qui attendent le territoire de Marseille (développement de grands rendez-vous sportifs internationaux comme l'EURO 2016, Biennale d'art dans l'espace public, etc.), des dynamiques métropolitaines qui s'esquissent et de l'attractivité touristique confortée de la ville. Cette analyse rappelle la préparation et le déroulement de sept grands événements de l'année « capitale », qu'elle décrit dans le détail et dont elle dresse un bilan global en termes d'impacts

sur le territoire. Enfin, elle propose des pistes de réflexion pour bonifier l'expérience acquise tout au long de l'année capitale européenne de la culture.

PORTRAIT DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



Fruit d'un nouveau partenariat entre l'agence d'urbanisme de la région angevine et la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, cet ouvrage propose une vision actualisée de l'agriculture angevine et de ses récentes évolutions, dans un contexte de dynamiques urbaines et périurbaines. Il rend compte, en mobilisant de nombreuses données partagées, d'une analyse de la valeur économique, sociale, paysagère de l'agriculture et de son ancrage sur les territoires angevins, à l'échelle du pôle métropolitain Loire Angers (qui réunit les Communautés de communes du Loir, Vallée Loire Authion et Loire Aubance et la Communauté d'ag-

glomération Angers Loire Métropole). Il invite par ailleurs à des questionnements prospectifs, qui témoignent notamment de nouveaux liens entre villes et campagnes, entre les urbains et leurs espaces agricoles, nourriciers et pourvoyeurs d'aménités, questionnements à partager avec l'ensemble des acteurs concernés.

RENCONTRE INTER-AGENCES : NÎMES- ALÈS/DUNKERQUE

En septembre 2013, l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) a été reçue par l'Agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR) dans le cadre d'un échange d'expériences et de pratiques, en présence de leurs présidents respectifs. Tournée vers la découverte insolite d'un grand port, la visite d'opérations de renouvellement urbain et la découverte de la capitale régionale de la culture, ce déplacement a permis de prendre connaissance des territoires et travaux suivis par l'AGUR. Pour poursuivre cette démarche constructive, l'AGUR et des élus dunkerquois sont venus découvrir le territoire de l'AUDRNA fin janvier 2014. La première journée alésienne était axée sur le thème de la stratégie de reconversion par une mutation économique et l'intégration dans une dynamique métropolitaine Nîmes - Alès. La journée suivante s'est déroulée à Nîmes, sur le thème des impacts du risque inondation, ainsi que sur les enjeux

du patrimoine architectural riche de plus de 2 000 ans d'histoire, dans l'aménagement et l'urbanisme de la ville.

Cet échange a permis de tisser des liens conviviaux et professionnels entre les deux équipes.

LES AGENCES D'URBANISME AU FORUM URBAIN MONDIAL

La voix des agences d'urbanisme a été portée au Forum urbain mondial de Medellin (Colombie), dont le thème cette année était « L'équité urbaine en développement - des villes pour la vie ». La FNAU intervenait dans plusieurs ateliers dont celui du Partenariat français pour la ville et les territoires. Elle y a présenté les agences d'urbanisme comme un outil durable d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique. Les agences ont été également mises en valeur lors de l'événement organisé par la FNAU sur le thème de la mise en réseau et de la coopération comme clés d'une planification urbaine pérenne et adaptée aux contextes et enjeux locaux. Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Urbact, un réseau de villes européen et l'AMIMP - l'association des agences d'urbanisme mexicaines - sont venus enrichir les débats de leurs expériences. Par ailleurs, ce Forum Urbain Mondial a été l'occasion d'officialiser l'adhésion de la FNAU aux principes de la World Urban Campaign.

Arrêt à l'Ermitage, point de vue panoramique sur la ville d'Alès et son agglomération.



© AGUR



DR

Benoît Parent, directeur de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise

À l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise depuis 2002, responsable du cadre Stratégies et Territoires depuis 2010, Benoît Parent prend la suite

de Jean-Michel Evin aux fonctions de directeur général, qui prend, quant à lui, la direction générale de TISSEO-SMTC à Toulouse. Homme de terrain et de projet autant que de convictions, il entend poursuivre la ligne stratégique et se saisir des évolutions de contexte pour engager l'Acte II du Projet d'agence, en étroite relation avec le président Jean-Paul Bret et avec l'équipe. À 40 ans, titulaire d'un DESS Aménagement, urbanisme et développement local, urbaniste OPQU et auditeur IHEDATE 2014, il prend la tête d'une cinquantaine de personnes, avec la volonté de construire une ingénierie publique à l'écoute, efficiente et innovante, alliée reconnue des territoires de demain. ■



DR

Valérie Mancret- Taylor, directrice générale de l'IAU îdF

Pour la première fois de son histoire, l'IAU îdF voit arriver à sa tête une femme. Valérie Mancret-Taylor a pris ses fonctions de directrice générale de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-

France le 14 avril dernier. À 48 ans, cette architecte-urbaniste en chef de l'État, titulaire d'un master en aménagement et urbanisme de l'IEP de Paris, a tout d'abord exercé en agence d'architecture avant de rejoindre la fonction publique (Anah, puis direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France). Elle intègre en 2005 les services de la Région IDF, en qualité de directrice de la planification, de l'aménagement et des stratégies métropolitaines, où elle pilotera notamment la révision du Schéma directeur (Sdrif).

L'Île-de-France s'apprête à connaître des changements institutionnels importants. Ce renouvellement souhaité par le président de l'IAU îdF traduit une volonté d'en faire le centre névralgique des réflexions régionales et métropolitaines de la Région Capitale. ■



© Aurélie Lacoudrie/IAU îdF

François Dugeny positionné sur la Métropole du Grand Paris

Le vote en décembre dernier de la loi « MAPAM » amène l'IAU Île-de-France à se mobiliser fortement sur le Grand Paris. « Jean-Paul Huchon, président de notre institut, a souhaité que je suive

personnellement ce dossier, qui revêt une importance toute particulière en ce moment de reconfiguration des équilibres institutionnels régionaux », explique celui qui occupa les fonctions de directeur général de l'IAU pendant dix ans. Un défi qui amène François Dugeny, remplacé à la tête de l'IAU par Valérie Mancret-Taylor depuis le 14 avril, à s'investir totalement auprès des acteurs qui vont faire émerger cette métropole, en particulier la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et le syndicat Paris Métropole. « Je dois apporter la connaissance et l'expertise de notre institut à la Mission et à tous les autres partenaires, afin d'éclairer les décisions qui sont à prendre d'ici le 1^{er} janvier 2016, date de mise en place de la Métropole du Grand Paris, en particulier pour l'élaboration du futur projet métropolitain prévu par la loi », conclut François Dugeny, dont l'agenda devrait être particulièrement chargé dans les mois à venir. ■



DR

Pascal Fourcade, nouveau directeur de l'Agence d'urbanisme catalane

Depuis le 1^{er} janvier dernier, Pascal Fourcade dirige l'Agence d'urbanisme catalane, située à Perpignan, au sein de laquelle il occupait les fonctions de direc-

teur d'études depuis sa création en 2007. Âgé de 40 ans, urbaniste qualifié OPQU et titulaire d'un DESS Urbanisme Habitat et Aménagement, il a conduit l'élaboration du SCOT de la plaine du Roussillon et avait auparavant exercé dans des cabinets d'urbanisme privés. Sa mission principale consistera à poursuivre la diversification du champ d'intervention de l'AURCA après l'approbation de deux SCOT, en s'appuyant sur une équipe constituée de douze personnes. Il succède à Silvain Czechowski, amené à prendre de nouvelles fonctions au sein de la communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée. ■

■ Dossiers FNAU n° 30 : Crise, industrie et territoires

Après deux numéros consacrés aux stratégies départementales et régionales, la FNAU publie un nouvel opus de ses dossiers : *Crise, industrie et territoires* dresse un état des lieux territorial de la désindustrialisation en France entre 2008 et 2012 en identifiant les territoires les plus touchés et ceux davantage « épargnés ». Il distingue également les effets structurels des effets géographiques. Rédigée par le club EcoFNAU, cette publication se fonde sur les derniers chiffres de l'ACOSS, des comptes nationaux et de l'Insee afin de mieux cerner la contribution des territoires à l'industrie, les conséquences locales des pertes d'emploi industrielles et le rôle que peuvent jouer les territoires dans la réindustrialisation. ■



Téléchargeable
sur :
www.fnau.org

■ ADEUPa Brest - Étude sur la précarité énergétique

L'ADEUPa publie une étude en deux volets sur le thème de la précarité énergétique. Commanditée par le CCAS de Brest, cette étude interroge d'abord la vulnérabilité des quartiers brestois face au risque de précarité liée au coût de l'énergie-logement. La démarche méthodologique permet d'établir une typologie des quartiers au regard de la qualité des bâtis et des situations sociales des occupants. La deuxième phase de l'étude est une enquête sociologique sur les modes de vie et les stratégies des ménages confrontés à cette précarité énergétique ; elle met en relief les difficultés quotidiennes et de long terme : sur le confort mais aussi la santé, les relations sociales... ■



Source de la
thermographie :
Ener'gencef
À télécharger sur :
www.adeupa-brest.fr/nos-publications/precarite-energetique-brest-approche-quantitative

■ Paris - Du réseau d'eau non potable à l'optimisation de la ressource en eau

Ce rapport prolonge et approfondit les études menées en 2010 et 2011 sur le devenir du réseau d'eau non potable (ENP) de la ville de Paris. Il invite à poursuivre la redécouverte et la redéfinition de la place de l'eau dans la ville en encourageant un regard renouvelé sur l'eau non potable : un décloisonnement des approches, une entrée prioritaire sur les usages publics et privés, le recyclage des eaux... Autant de sujets qui



garantiront pour Paris et la métropole un avenir durable. ■

Étude et synthèse
à télécharger sur :
www.apur.org/etude/reseau-eau-non-potable-optimisation-ressource-eau

■ Oise-la-vallée – Atlas des mobilités domicile/travail

Compte tenu de l'abondance des sujets liés aux déplacements, l'observation détaillée des mobilités domicile/travail a été réalisée sous forme d'un atlas, à partir du fichier « mobilités professionnelles » de l'Insee.

Elle a été pensée comme outil destiné à la connaissance plus globale de la mobilité et s'attache à répondre à quatre questions essentielles : Combien ? Qui ? Comment ? Où ? pour trois groupes d'actifs occupés : les stables, les entrants et les sortants. Trois niveaux géographiques ont été étudiés : le niveau régional, le niveau départemental et celui de grands secteurs définis à partir de la réalité des flux domicile/travail.

La cartographie des flux internes à l'Oise a permis de mettre en évidence la structure « en oursin » autour de la ville-centre pour les secteurs du Beauvaisis et du Compiégnois, ainsi qu'une structure plus complexe dans le secteur creillois où la multiplication des lieux d'emploi et d'habitation rend plus difficile la lecture de ces migrations alternantes. ■

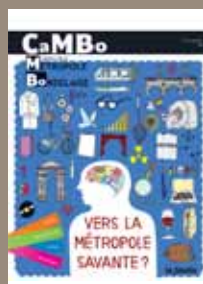
À télécharger sur : www.oiselavallee.eu/word-press/2013/10/17/atlas-des-mobilites-domicile-travail/



■ Bordeaux « Vers la métropole savante »

Bordeaux, « métropole savante » ? C'est à cette question que s'intéresse le numéro 5 de *CaMBo* (mai 2014) qui décrypte l'histoire des relations entre Bordeaux et son université, le virage historique que connaît l'université française vers une mission d'excellence et l'enjeu politique que constituent l'enseignement supérieur et la recherche pour l'agglomération de demain. Le modèle spatial de l'enseignement supérieur et de la recherche bordelais est interrogé, en lien avec le développement du numérique et de sites concurrents du campus de Talence-Pessac-Gradignan. La dynamique de l'articulation entre l'Université et le monde économique est ensuite analysée. Enfin, l'ambiance estudiantine et intellectuelle de la métropole

bordelaise est questionnée, à travers une promenade ludique dans le Bordeaux étudiant, la « studentification » de la ville et les interventions culturelles à imaginer pour réinvestir le campus. ■



■ Le Havre - Un livre blanc Du décrochage à la réussite

Publié par l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'Estuaire de la Seine, le livre blanc *Du décrochage à la réussite* est le fruit d'une recherche-action initiée en 2009 en partenariat avec l'Université du Havre et le conseil de développement. La démarche s'est composée d'une étude, d'ateliers d'acteurs et d'un colloque international.

L'ouvrage présente la complexité du phénomène du décrochage et l'impérative nécessité de travailler dans un cadre élargi au-delà des champs institutionnels. Il fait un tour d'horizon des dispositifs permettant d'endiguer ce fléau : dispositifs nationaux et internationaux, initiatives locales. ■



À télécharger sur :
www.aurl.fr/livre-blanc-du-decrochage-a-la-reussite

FAIRE LES PLUi ! ET LE BEAU TEMPS ?

D'ici trois ans, toutes les communautés de communes et d'agglomération deviendront, à l'instar des communautés urbaines, compétentes de plein droit en matière d'élaboration de Plans locaux d'urbanisme. À moins qu'elles ne s'y opposent...

Ces derniers mois, le projet de loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové a une nouvelle fois replacé la question de la planification urbaine et de l'échelle de référence pour la définition des projets d'aménagement et de développement durables des territoires au cœur du débat parlementaire. Si le texte promulgué le 26 mars dernier accorde aux communes une minorité de blocage pour s'opposer au transfert de compétence, il réaffirme néanmoins le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle générale tant dans le code de l'urbanisme que dans le code général des collectivités territoriales.

La loi ALUR marque donc une nouvelle étape dans la généralisation progressive des PLUi qu'appelle de ses vœux la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme convaincue que la planification intercommunale offre une dimension nouvelle à l'action des élus par une meilleure articulation des politiques publiques et favorise l'expression et la mise en œuvre d'un projet de territoire à une échelle correspondant davantage aux nouveaux modes de vie des habitants.

Actuellement, plus de 200 communautés ont déjà pris le pas en s'engageant volontairement dans l'élaboration d'un PLU communautaire. Longtemps l'apanage de quelques grandes agglomérations, la planification intercommunale concerne désormais une très vaste diversité de territoires allant des communautés de communes les plus rurales aux métropoles millionnaires. Pourtant, ces documents demeurent encore une véritable innovation nécessitant de revoir les modes de faire de la planification, afin notamment d'établir un dialogue permanent entre les communes et la communauté portant un nouveau regard sur le territoire et d'assurer la transversalité des thématiques désormais traitées dans les PLU intégrateurs.

Document le plus fin de la planification urbaine française, le PLUi constitue également l'espace de mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans les SCoT et les grands schémas élaborés aux échelles métropolitaines, départementales ou régionales, et peut par conséquent s'imposer comme le cadre de référence partagé alimentant les démarches de contractualisation entre collectivités.

Fortement impliquées dans le dialogue territorial multipartenarial et promouvant de longue date une approche systémique des politiques d'aménagement du territoire, les agences d'urbanisme sont, à l'image de leur implication dans les SCoT, aux côtés des intercommunalités dans l'élaboration des PLUi.

Mobilisées à chaque étape de la chaîne d'élaboration, de la sensibilisation préalable au suivi et à la mise en œuvre des documents approuvés, les agences acquièrent, en conséquence, une véritable expertise dans ces démarches sollicitant de manière transversale l'ensemble de leurs métiers. Fortes de ce savoir-faire, elles sont pleinement impliquées dans les débats nationaux sur le sujet et assurent une mission de transfert d'expériences au sein du Club national PLUi et de ses différents clubs régionaux.

Ce dossier s'inscrit dans une actualité brûlante ouvrant certainement de nouvelles pages de l'histoire des agences. En effet, si l'élaboration des documents de planification constitue l'une de leurs missions historiques, le passage progressif à l'échelle intercommunale et la densification continue des contenus modifient fortement leurs approches du sujet. Les expériences relatées illustrent l'histoire et les positionnements multiples que les agences entretiennent avec ces démarches et la manière dont elles se sont organisées pour répondre à ces nouveaux enjeux. Elles traduisent ainsi la diversité des contributions des agences à la définition des projets de territoire et la richesse des méthodes et partenariats qu'elles développent pour accompagner l'élaboration de ces documents exigeants, qui n'ont probablement pas fini de faire débat...

Franck Méréle, Directeur général de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer

Interview de Dominique Petitgas-Huet,

Chef du bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, MLET

Pourquoi le ministère a-t-il mis en place un Club PLUi ?

Le ministère a créé le Club PLUi en 2012 pour encourager et faciliter le passage à l'urbanisme intercommunal. D'un côté, le Club fait œuvre de pédagogie, sur la pertinence de l'échelle intercommunale comme sur celle d'un document plus transversal, porteur d'un vrai projet de territoire. De l'autre, il accompagne méthodologiquement les personnes en charge de l'élaboration de PLUi sur l'ensemble des thématiques en jeu : articulation des politiques, cadre juridique, gouvernance, etc. Pour atteindre ces deux objectifs, l'État a fait le choix de se positionner au travers du Club comme partenaire des acteurs de la planification urbaine et rurale. Le Club permet un partage des problématiques, un cadre de travail en commun pour les

appréhender et dépasser les difficultés (via des groupes de travail nationaux ou des clubs territorialisés), et un partage de l'information et des bonnes pratiques (via l'extranet du Club, les lettres d'information, etc.) qui profite à tous.

Cette politique incitative a-t-elle porté ses fruits ?

Le Club PLUi a réussi à ce jour à rassembler près de 100 communautés : la majorité d'entre elles sont des communautés de communes rurales (plus de 80 %), mais certaines communautés urbaines et communautés d'agglomération y sont très actives. Au final, chacune y trouve de quoi alimenter sa propre démarche ; les retours que nous avons sont très positifs. L'objectif est de renforcer l'action du Club, pour que le rendez-vous de mars 2017 fixé

par la loi ALUR pour le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération marque vraiment une étape décisive pour la montée en puissance du PLU communautaire.

Quelle implication des agences d'urbanisme dans ce Club ?

Les agences d'urbanisme jouent souvent un rôle moteur et dynamisant dans les groupes de travail nationaux et certains clubs territorialisés. Leur compétence et leur pratique de l'échelle intercommunale comme de l'approche transversale des projets de territoires aident le Club à identifier des solutions innovantes et des bonnes pratiques qui peuvent ainsi bénéficier à des territoires qui n'ont pas la chance de disposer d'une agence.

Agence Oise-la-Vallée : DES SCOT AUX PLUi

Par Pascale POUPINOT, déléguée générale d'OLV

Couverte par plusieurs Schémas de cohérence territoriale, la vallée de l'Oise et ses deux principales agglomérations moyennes, Compiègne et Creil, se mobilisent pour lancer des démarches préalables de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Avec l'approbation de la loi ALUR, Oise-la-Vallée souhaite accompagner dans la démarche d'élaboration de PLUi les 101 communes de son territoire, réparties en sept Communautés d'agglomération ou de communes qui vont automatiquement prendre la compétence PLUi d'ici 2017, sans dessaisir les maires

de leur signature du permis de construire. L'élaboration des quatre SCOT a permis aux élus d'apprendre à se connaître et à produire des projets intercommunaux d'aménagement. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre et d'en faire l'évaluation dans les six ans suivants leur approbation. C'est à travers le PLUi

que cette mise en œuvre sera faite pour l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), dans la mesure où le SCOT et le PLUi sont portés par le même EPCI sur le même territoire. L'ARC porte également le Programme local de l'habitat et la compétence transport collectif sans avoir réalisé pour autant de Plan de déplacements urbains, non obligatoire.



Schémas de cohérence territoriale élaborés par Oise-la-Vallée.

Une compétence PLUi déjà ancienne pour l'ARC

Cette compétence existant depuis le début de l'intercommunalité, soit 40 ans, ce passage au PLUi ne sera qu'une formalité pour l'Agglomération de la Région de Compiègne, les permis de construire étant déjà instruits par les services de l'agglomération. Néanmoins cette instruction intercommunale laisse la responsabilité à chaque maire de délivrer les permis de construire relevant de sa compétence. Les SCOT intégrateurs ayant déjà réuni les décisions des élus en matière d'habitat, de transports, d'environnement, mais aussi dans les grands équipements ou projets, les PLUi traduiront zone par zone, règle par règle, les objectifs de ces SCOT.

Agence de Besançon : UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DE LA PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

Par Marie-Noëlle DE OLIVEIRA et Marie-Marthe FAUVEL, AUDAB.

Si la démarche de PLUi, portée par la loi ALUR, sous-entend d'adapter la planification à l'échelle du fonctionnement intercommu-



Réinterroger le rapprochement habitat-activités dans le schéma d'aménagement.

nal des territoires, la réflexion à cette échelle n'existe pas partout de façon innée. L'Agence d'urbanisme de l'agglomération Bisontine (AudaB), en tant qu'outil d'aide aux collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification, s'est positionnée naturellement dans ces réflexions afin d'accompagner et de proposer aux collectivités des démarches innovantes, collectives et constructives. Dans cette optique, elle travaille à l'élaboration d'un Schéma d'aménagement de l'agglomération.

Conduit par l'agence pour le compte du Grand Besançon, ce Schéma s'inscrit dans la lignée de projets collectifs pour le territoire, tels que le SCoT de l'agglomération bisontine et le document prospectif et stratégique « Grand Besançon 2030, agglomération capitale ». Situé entre l'échelle du SCoT et celle des PLU

ou PLUi, le schéma a pour objectif de donner à voir le projet global de développement de l'agglomération à court, moyen et long termes. Réalisé à partir d'un travail préalable d'analyse des politiques publiques, il spatialise l'ensemble des projets des communes de façon à dégager et hiérarchiser les enjeux collectifs caractérisant le territoire intercommunal.

Fruit d'une réflexion qui s'inscrit dans le temps, le schéma d'aménagement permettra d'une part de construire un projet d'agglomération qui accueille les projets des communes au sein d'une même communauté de destin, et d'autre part de donner à comprendre aux communes tout l'intérêt de porter, dans un avenir proche, un PLU intercommunal, traduction spatiale et réglementaire d'un projet politique communautaire.

Agence de Sud-Bourgogne : LE PREMIER PLUi À CHALON, OUTIL D'UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ

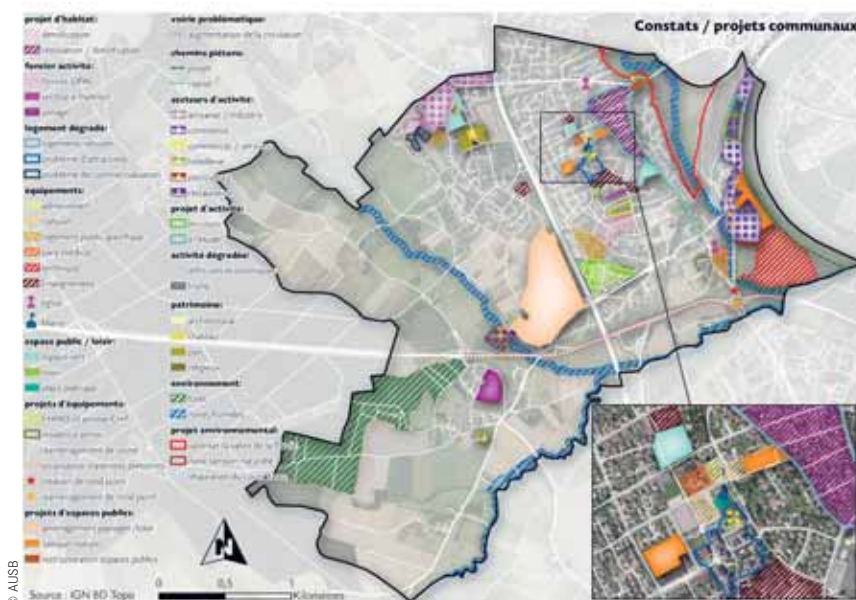
Par Anne-Michèle DONNET, directrice de l'AUSB

Le défi d'une organisation du territoire autour d'objectifs à partager.

En 2012, le Grand Chalon a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un PLUi. Ce document de planification intercommunal à l'échelle de 38 communes est une démarche volontaire qui fait suite à un Programme local de l'habitat dont l'objectif annoncé était de limiter la périurbanisation et de renforcer l'attractivité de la ville centre qui perdait de la population. Dans le même temps, un Schéma de cohérence territoriale, à l'échelle de six intercommunalités et de 160 communes, était engagé, avec pour enjeu de polariser le développement autour des sept pôles retenus.

L'intérêt d'un document intercommunal, pour ce territoire où les documents de planification antérieurs vont de la carte communale au PLU, est de développer une vision communautaire de l'aménagement du territoire et des habitudes de travail collectif pour les communes. Tâche d'autant plus ardue que le transfert des compétences à la communauté d'agglomération et le vote du Programme local de l'habitat ont tendu les relations.

Dans ce contexte, la première étape du PLUi a été de rencontrer individuellement les maires pour mieux connaître leurs communes et leurs projets. Un questionnaire leur a été envoyé, 25 d'entre eux ont répondu. Les entretiens, d'une à deux heures, qui ont suivi, ont été consacrés à la vision de la commune



État des projets communaux à Saint-Rémy.

par le maire, aux problèmes rencontrés dans la gestion communale et aux informations à transcrire dans le diagnostic. Ces entretiens ont été retranscrits et cartographiés ; il est envisagé que ces fiches communales soient un instrument de dialogue durant toute l'élaboration du PLUi.

Les dernières élections ont modifié les équilibres. Les objectifs du PLUi seront à rediscuter, mais la recherche de l'attractivité du territoire reste une volonté commune. La gouvernance et la démarche de concertation à mettre en place évolueront en ce sens.

Agence de Saint-Omer : L'ARTICULATION DES ÉCHELLES DANS L'ÉLABORATION DES PLUi

Par Antoine VERCRUYSE, responsable du pôle stratégie territoriale de l'AUDRSO

Par l'accompagnement de l'élaboration de trois PLUi au titre de son programme partenarial d'activités, l'AUDRSO assure notamment pour l'ensemble de ses membres une mission d'articulation des politiques publiques et des stratégies d'aménagement définies aux différentes échelles.

Convaincue que les enjeux d'aménagement et de développement des territoires ruraux doivent désormais être traités à de nouvelles échelles, la Communauté de communes du Canton de Fauquemburgues a souhaité engager en 2011 l'élaboration d'un PLUi. Par cette initiative ambitieuse, pour un territoire qui s'était peu saisi des outils de planification, la collectivité entendait « promouvoir une vision intercommunale de l'aménagement renforçant la solidarité entre les communes » et s'inscrire pleinement dans les dynamiques initiées à l'échelle du Pays de Saint-Omer et des politiques développées aux niveaux national, régional et départemental. Cette ambition a guidé le processus d'élaboration du document en associant étroitement, avec l'appui technique de l'agence d'urbanisme, les services de l'Etat, du Conseil régional ou encore du Conseil général.

Une démarche similaire a été engagée sur la Communauté de communes du Canton de Fruges, qui, dans le cadre de la réalisation de son PLUi, a souhaité adhérer à l'AUDRSO, lui confiant une mission d'assistance à l'élaboration du document.

La déclinaison des stratégies régionales dans les PLUi

La réalisation de ces deux PLUi a bénéficié d'un partenariat étroit avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais afin de définir les contributions possibles de ces territoires à la mise en œuvre de la stratégie régionale. En effet, par la définition de son Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire décliné par le prisme de schémas sectoriels et de directives régionales d'aménagement sur la maîtrise de la périurbanisation et la trame verte et bleue, la Région s'est dotée d'une véritable vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Sans portée réglementaire, ces documents prospectifs constituent le cadre de référence de ses politiques et du dialogue qu'elle entretient avec les territoires. Dans ce contexte, le Conseil régional a soutenu à titre expérimental la réalisation de PLUi intégrant la territorialisation de ses objectifs.

Dans le cadre d'une concertation permanente avec l'équipe de l'agence, les services régionaux ont, par conséquent, été pleinement associés à la définition de

la méthodologie, la rédaction des cahiers des charges prenant en compte les orientations régionales, et aux différentes étapes de construction du document. Une mise en perspective continue des projets communautaires avec la stratégie régionale a ainsi été menée, en particulier sur les questions liées à la maîtrise de la périurbanisation, la trame verte et bleue, la transition énergétique et le développement numérique. La vision partagée du développement des communautés de communes issue de cette démarche partenariale a, par ailleurs, été intégrée dans les politiques de la Région en faveur des territoires. À titre d'illustration, le Conseil régional a accompagné, au titre de la programmation pluriannuelle établie avec le Pays de Saint-Omer, des opérations de renouvellement urbain et de renforcement des centralités identifiées lors de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Canton de Fauquemburgues.

Une concertation similaire engagée avec l'État ou le Département

La réalisation des PLUi a accordé une attention similaire aux initiatives portées par le Pays de Saint-Omer au titre de la mise en œuvre du SCoT, ainsi qu'aux politiques du Conseil général menées dans le cadre de son schéma de mobilité ou des contrats territoriaux établis avec chaque intercommunalité. De la même manière, les services de l'État ont été étroitement associés à l'ensemble du processus d'élaboration, notamment au travers d'une convention de mise à disposition des équipes de la DDTM.

En tant qu'outil d'ingénierie mutualisée de ces différents partenaires, qui ont fait de l'élaboration des PLUi l'une des priorités de son programme de travail, l'AUDRSO poursuit désormais cette mission d'articulation des échelles dans le cadre de la réalisation du PLU de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Périmètre des PLUi accompagnés par l'AUDRSO.



Agence de Nantes : LE PLUm DE NANTES MÉTROPOLE, UN PROJET TRANSVERSAL DANS LA CONTINUITÉ DU PROJET 2030

Par Jean-Pascal HEBRARD, directeur d'études et projets, AURAN

L'Auran accompagne ses adhérents sur cinq SCoT et deux PLUi. Le rôle de l'agence dans l'alimentation des débats du PLU métropolitain de l'agglomération nantaise (PLUm) s'inscrit dans une continuité renouvelée de sa mission.

Avec 190 000 habitants supplémentaires dans vingt ans sur l'aire urbaine, dont 100 000 sur l'agglomération, le PLUm, outil d'urbanisme réglementaire à l'articulation des politiques publiques, représente un enjeu majeur pour le devenir du bassin de vie nantais.

Intégrée à l'équipe projet de Nantes Métropole, l'Auran participe au suivi global de la démarche. En appui aux différents services, elle contribue, suite à l'évaluation des PLU actuels, à la transversalité du projet et à son inscription dans un contexte géographique, historique et sociétal.

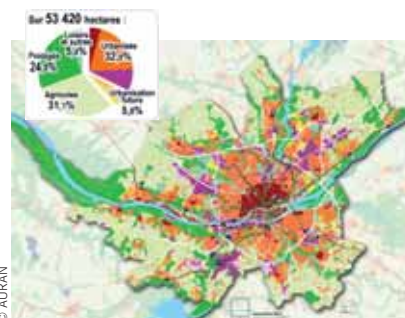
Fin 2012, avec la prescription du PLUm, le conseil communautaire a adopté le Projet 2030, conclusion des deux ans de débats de la démarche MaVilleDemain animés par l'agence à la demande des 24 maires, et qui fixe les grandes orientations du développement aujourd'hui et demain.

MaVilleDemain a nourri une attention accrue aux habitants et acteurs du territoire, qui stimule les travaux de l'agence. Ainsi, le souhaite

d'une « ville à taille humaine », de proximité, renvoie à l'identification des centralités. De même l'appréhension de la densification s'appuie sur des données chiffrées, un recueil de références de formes urbaines, mais aussi une enquête auprès des habitants sur leur perception de l'évolution de leurs quartiers. L'agence apporte également son expérience méthodologique pour la construction de scénarios de développement durables, à la croisée des enjeux démographiques, sociaux, environnementaux, économiques et de mobilité.

À l'écoute de la proximité et des territoires voisins

Dans la continuité de son implication dans la Charte de développement et d'aménagement préalable aux précédents PLU et de MaVilleDemain, l'agence sera particulièrement attentive à la question des échelles de débats (agglomération, secteurs infra-communautaires, communes, quartiers...), cruciales pour la construction d'un projet par-



© AURAN

Nantes Métropole : 600 000 habitants ; 61 % d'espaces naturels et agricoles.

tagé. Ce lien à la proximité passera par l'écoute des communes et l'accompagnement des conférences territoriales réunissant les élus de chaque secteur de l'agglomération.

Enfin, fortement associée à la révision du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, à l'élaboration et au suivi des SCoT limitrophes et de l'interscot départemental, elle contribuera au dialogue entre les projets de territoires voisins.

Agence de Boulogne-sur-Mer : VERS UNE COHÉRENCE TERRITORIALE DANS LES PLUi DU BOULONNAIS

Par Thomas WATTEZ, responsable du Pôle Planification et Environnement, Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale

Dans la continuité de l'élaboration des SCoT du Boulonnais et de La Terre des 2 Caps, l'agence intervient sur les EPCI de Boulogne-sur-Mer, de Marquise et de Desvres-Samer, couvrant ainsi l'ensemble du Pays Boulonnais. La sollicitation des trois EPCI auprès de l'agence pour les accompagner dans la réalisation de leur PLUi reposait sur le questionnement suivant : comment créer un cadre d'accompagnement s'inscrivant dans la cohérence géographique locale en tenant compte de la diversité des contextes territoriaux qui la composent (urbain, rural, littoral) et de chaque projet des EPCI ?

Un club PLUi hyper-territorialisé

Forte de la participation active de tous les acteurs aux clubs PLUi national et régional, l'agence a proposé de décliner ce type de forum au niveau local. Elle a mis en place un

lieu d'échanges partagé entre les EPCI, une sorte de club PLUi hyper-territorialisé. Celui-ci permet principalement de croiser les expériences et d'assurer la veille sur l'actualité juridique et doctrinale.

Comme les trois EPCI étaient couverts par deux SCoT depuis 2013, ce club est apparu comme un lieu opportun pour assurer la compatibilité des PLUi avec les SCoT. Le travail partenarial a récemment passé une nouvelle étape en engageant une démarche d'harmonisation des règlements des trois PLUi, permettant d'aboutir à une nomenclature de zonage unique. L'objectif de cette démarche, associant élus et techniciens des communes et des EPCI, est de garantir une cohérence réglementaire aboutie (autorisations d'urbanisme) ainsi qu'une certaine adaptabilité au profit de la singularité des stratégies territoriales.



© Pays Boulonnais / Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale

Les 3 EPCI de la boutonnière du Boulonnais par les pédo-paysages.

Agence de Saint-Nazaire : QUELLE NOUVELLE DONNE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION TERRITORIALE, QUELS DÉFIS POSÉS À L'INGÉNIERIE ?

Par LÉNA NEUVILLE, chargée de mission planification à l'ADDRN

L'Ouest de la Loire-Atlantique, entre océan, fleuve et marais, est protégé depuis longtemps par de nombreuses prescriptions issues tant de la loi Littoral que de la Charte du Parc naturel régional de Brière. Ainsi, la marche à franchir entre les documents d'urbanisme de génération SRU et leur grenellisation ne procède pas d'un bouleversement sur le fond des projets.

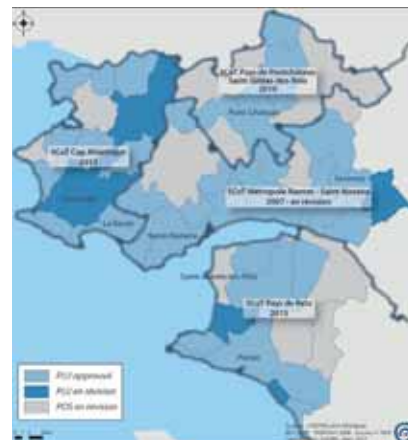
Le pôle planification de l'agence d'urbanisme s'est penché, via une étude, sur les défis posés à l'ingénierie par les documents d'urbanisme de deuxième génération. La logique du « tout en un » développée par le législateur interroge l'élaboration des documents d'urbanisme : besoins d'acculturation aux nouvelles thématiques, complexification du pilotage avec de forts enjeux de coordination, rédaction de documents dont le risque, à force de couvrir tous les champs, est d'être illisibles. L'étude passe en revue ces écueils et relève également des retours d'expérience « transférables » à tout territoire structuré par une ville de taille moyenne.

De nouveaux besoins d'accompagnement

Désormais, l'exercice de planification territoriale sollicite de nouvelles compétences, rarement détenues par les collectivités : dans les domaines de l'environnement, pour souscrire au niveau d'expertise attendu, et de l'accom-

pagnement juridique, pour sécuriser les procédures dans un contexte d'augmentation des recours. L'étude fait le point sur les solutions d'accompagnement des collectivités tant par le privé que par les appuis locaux que sont les services déconcentrés de l'Etat, le Parc de Brière, mais aussi l'agence d'urbanisme.

L'écart se creuse entre impératifs de lutte contre l'étalement urbain et aspirations résidentielles des habitants, interrogeant le partage des projets de territoire. Associé à une complexification technique faisant craindre l'éloignement des élus eux-mêmes, la mise en place de dispositifs pédagogiques d'animation et d'évaluation des projets de territoire s'avère indispensable. L'expérience a ainsi montré que le traitement de l'évaluation des documents d'urbanisme sous l'angle de la mise en œuvre des politiques publiques génèrait un réel débat que n'aurait pas suscité la batterie d'indicateurs usuellement déployée.



Une première génération de documents d'urbanisme sur le Pôle Ouest.

Itinéraire d'urbanistes en charge d'élaborer des PLU

Par Christian DUPONT, planificateur de l'ADEUS, et Silvina RODRIGUES-GARCIA, planificateur de l'AUDRR

Le Plan local d'urbanisme est la brique de base de la planification urbaine en France qui, ces dernières années, a connu de nombreuses évolutions réglementaires. En effet, 14 versions de l'article L121-1 qui en définit les objectifs se sont succédées depuis la seule loi SRU, avec jusqu'à trois modifications en 2008, l'une des versions n'ayant pas duré plus de 15 jours ! Et les changements ne s'arrêtent pas à cet article. Les contenus évoluent, les procédures évoluent, même la manière d'envisager le PLU évolue. Ce qui nous incite à adapter nos pratiques professionnelles et à être à l'affût constant des nouveautés législatives. Pour preuve, les derniers allers-retours sur le PLU intercommunal et son caractère intégrateur. Paré de toutes les vertus, le PLUIHD devait être obligatoire. Le Grenelle y a renoncé, mais a gardé l'obligation d'intégrer les politiques de l'habitat au PLU dès lors qu'il était intercommunal. Certaines commu-

nautés de toutes petites communes ayant mutualisé leurs coûts d'élaboration en sont restés médusées, devant réaliser un PLU comportant le contenu du PLH avant 2016 alors même que la compétence habitat n'avait pas été transférée à l'EPCI.

En dépit d'une volonté affichée de simplification du droit, la clarification a été pour le moins relative, apportant de nombreux questionnements. La rénovation de l'urbanisme devait rendre obligatoire le PLU intercommunal, permettant l'expression idéale de la cohérence de l'aménagement à l'échelle de territoires durables. Le PLUi obligatoire n'est pas complètement au rendez-vous, il suffit d'être assez nombreux à ne pas en vouloir pour y faire obstacle. Il est également surprenant de constater que le contenu, hier obligatoire, intégrant habitat et transport aux réflexions d'urbanisme, ne devient qu'une option. En revanche, à chaque étape ou presque,

nous avons gagné des contenus nouveaux, tels le règlement local de publicité, l'inventaire des places de stationnement, ou, plus lourd de conséquences, le bouleversement de la structure de l'outil réglementaire, d'application immédiate, même aux procédures en cours quasi-achevées. Cette instabilité du droit dans le temps pourrait ainsi conduire au foisonnement du contentieux de l'urbanisme dans la mesure où pendant les temps d'élaboration du PLU, la réglementation varie régulièrement.

Faut-il en conclure qu'un « changement en prépare un autre » ? Ainsi, notre expertise nécessite des adaptations, une formation continue, une évolution des pratiques. Il serait néanmoins souhaitable de rechercher la sécurisation des documents d'urbanisme, même si l'adaptabilité légendaire des agences d'urbanisme nous amène à faire face aux défis de la mutation de notre société et de nos villes.

Agence d'Amiens : LE PLUi, UN LEVIER POUR FAIRE PROGRESSER LA CITOYENNETÉ COMMUNAUTAIRE ?

Par Caroline SANNIER, directrice d'études, ADUGA.

Bernavillois et Val de Noye, deux intercommunalités du Grand Amiénois, 26 communes chacune, de 6 500 et 9 300 habitants, font le pari d'une contribution citoyenne active à l'élaboration de leur plan local d'urbanisme. Toutes deux ont jugé qu'une telle démarche est l'occasion d'ouvrir un espace de réflexion et de dialogue assez inhabituel. L'objectif est aussi de faire prendre conscience, à tous, qu'un PLUi n'est pas juste affaire de gestion des droits du sol !

Par les démarches qu'elle initie et les projets qu'elle porte, l'intercommunalité est le lieu où peuvent s'exprimer cohérence et complémentarités. Le pays du Grand Amiénois, en faisant le choix d'un vaste schéma de cohérence territoriale plus instigateur que prescripteur, consacre la posture de l'intercommunalité organisatrice et garante des équilibres sociaux, économiques et territoriaux. L'élaboration de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, démarche dans laquelle huit des douze intercommunalités du Grand Amiénois sont engagées, est le signe d'une prise de conscience pleine et entière de la légitimité, du rôle et des responsabilités que le Pays, établissement public porteur du SCoT, a souhaité mettre en avant.

Des collégiens investis d'une mission réelle

Lorsque l'agence, qui assiste les intercommunalités dans ces démarches, propose aux élus du Val de Noye de solliciter les élèves du collège d'Ailly-sur-Noye, la réponse est immédiate et sans appel : pourquoi pas ! Comment faire ? En demandant aux collégiens, dans le cadre de leur enseignement de technologie, de contribuer, dans un premier temps, à l'état des lieux puis, dès 2015, au projet, en laissant s'exprimer leur potentiel créatif autour de trois thèmes : l'évolution du territoire dans le temps, les pratiques quotidiennes, le patrimoine bâti et la morphologie des villages. Maquettes 3D, vidéos, récits, jeux devraient permettre aux élèves de livrer le regard qu'ils portent sur leur territoire.

Invitation à une contribution qualitative par les citoyens

Des « ateliers publics » s'organisent sur la base d'un appel au volontariat. Ouverts à tous, ils sont un lieu d'échanges et de débats autour de thématiques qui contribueront à la construction du projet. L'objectif de ces ateliers est de recueillir des informations qualitatives sur les pratiques et les perceptions de chacun, sans viser la représentativité. Dans le Bernavillois comme dans le Val de Noye, une quinzaine d'habitants a participé à une première série d'ateliers dans le cadre de l'état des lieux, y abordant successivement des thèmes aussi



Atelier public « Patrimoines et paysages du Val de Noye ».

variés que l'habitat, les déplacements, les paysages et patrimoines, l'attractivité du territoire, l'environnement. C'est ainsi par exemple, qu'un portrait « sensoriel » de leur territoire de vie a fait naître un débat sur le regard posé sur la ruralité, dans sa forme la plus contemporaine.

Des acteurs économiques et associatifs invités à des « Matinales »

Loin de vouloir segmenter cet espace de réflexion et de dialogue que le plan local d'urbanisme offre, les élus du Val de Noye et

du Bernavillois souhaitent offrir un cadre approprié à l'expression de chacun. L'objectif de ces « Matinales » est d'explicitier la démarche en montrant, en particulier, quelles peuvent être les interactions entre économie, tourisme, sport, culture, loisirs, etc. et urbanisme, confronter les points de vue, esquisser ce que sont, pour ces acteurs, des pistes d'enjeux.

Les travaux des « Ateliers publics », comme certains éléments de réflexion des « Matinales », sont valorisés, notamment, dans les profils thématiques qui constituent l'état des lieux du territoire, au travers de rubriques intitulées « regards d'acteurs ». Des temps d'échanges permettront par ailleurs de mettre en commun les travaux réalisés dans ce cadre avec ceux des élus et des experts. C'est bien une innovation dans la mobilisation et dans l'écoute des parties prenantes qui est en expérimentation dans les territoires ruraux du Grand Amiénois à travers l'élaboration des PLUi.

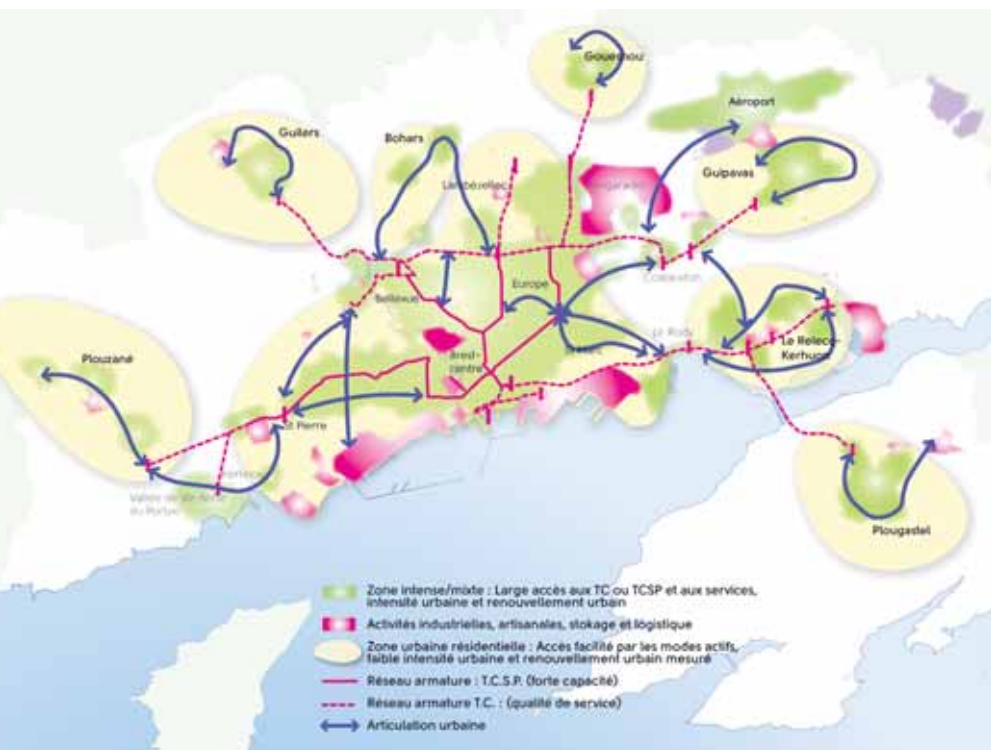
Dessin publié dans Le Monde
© Xavier Gorce



Agence de Brest : LE PLUi FACTEUR 4, UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE

Par Philippe LANNUZEL, Directeur des études urbaines à l'ADEUPa

Le nouveau Plan local d'urbanisme de Brest métropole océane, en prenant le nom de PLU Facteur 4, tient lieu de PLH et de PDU, conformément au Grenelle de l'environnement. Élaboré dans le même calendrier et le même cadre de gouvernance que le Plan Climat Energie Territorial, il affirme la convergence de ces quatre documents de planification.



Réalisé en un temps court – moins de trois années – le PLUi a profité de l'expérience passée : dès les années soixante-dix, l'agglomération brestoise travaillait à un POS communautaire. Pourtant cette nouvelle démarche, associant trois documents, s'est avérée singulière.

L'intégration des PLH, PDU et PCET dans le PLUi a demandé une organisation matérielle et humaine conséquente. La conduite politique était assurée par un groupe de pilotage, instance de validation formelle, et par un groupe opérationnel assumant la supervision de l'avancement du processus.

Sur le plan technique, le fait que l'essentiel des compétences requises se trouvent regroupées dans une même direction générale adjointe (habitat, urbanisme, déplacements, développement économique) a constitué un atout majeur. Trois assistants à maîtrise d'ouvrage extérieurs sont intervenus : sur l'animation de projet, sur l'assistance juridique et sur l'évaluation environnementale. Les études

des préalables ont été réparties entre les services de la collectivité, l'agence d'urbanisme et des bureaux d'études extérieurs.

Outre son rôle dans les études (foncier économique, études spatialisées), l'ADEUPa a réalisé plusieurs pièces du document : le diagnostic territorial, le Plan d'aménagement et de développement durable, l'OAP habitat et une partie de l'OAP environnement relative à la trame verte et bleue urbaine.

Une méthode de travail transversale

La cellule ensemble, composée de la Direction des dynamiques urbaines et de l'ADEUPa, a veillé à ce que les groupes thématiques qui associaient élus, techniciens, personnalités publiques associées, etc., comme les ateliers techniques regroupant des professionnels, travaillent de manière transversale. La présence d'un animateur extérieur dont le rôle était d'inciter les responsables des groupes et des ateliers à s'emparer des autres thématiques a été déterminante.

On relèvera le rôle du Plan Climat dans l'accélération du rythme annuel des logements devant faire l'objet de rénovation thermique. Le renouvellement urbain fait vraiment son entrée dans la politique locale de l'habitat au même titre que la question démographique et que l'attractivité résidentielle.

Dans le domaine économique, on a privilégié le centre-ville et ses fonctions métropolitaines pour l'accueil du tertiaire, ce qui renforce le rôle du réseau de transports en commun, notamment du tramway. La densification des parcelles et bâtis existants et des zones d'activités est encouragée, ce qui constitue un ensemble d'éléments favorables à la sobriété énergétique.

Privilégier une ville compacte et bien desservie en transport collectif

La mise en cohérence du système de transport et de l'aménagement urbain correspond bien à l'axe d'engagement n° 3 du Plan Climat Energie Territorial visant à « Animer une mobilité alternative ». L'orientation thématique Déplacements insiste sur l'évolution de l'espace public vers plus de confort et de sécurité pour les modes actifs, piétons et vélos, avec une circulation automobile fluide et apaisée. Il s'agit de privilégier une ville compacte bien desservie en transports en commun, respectant le caractère multipolaire de l'agglomération auquel les habitants sont attachés. L'élaboration conjointe du Plan Climat Energie Territorial a permis de mettre en exergue la nécessité d'une rupture comportementale pour l'atteinte du Facteur 4 avec l'optimisation de l'usage de la voiture individuelle.

La démarche conjointe PCET et PLUi a permis en premier lieu de diffuser la sensibilité « climat et énergie » au sein des différents services et cultures professionnelles et en second lieu dans le contenu même du document. Si le précédent PLU de Brest métropole océane avait déjà favorisé les échanges interservices, cette fois-ci c'est une nouvelle approche du travail collectif qui a été engagée, grâce à une organisation rigoureuse, tant politique que technique, mise en place et tenue tout au long des trois années d'élaboration.

Agence du Havre : RECYCLER LE FONCIER, DU CONSTAT AU PROJET PARTENARIAL

par Jessy OUKOLOFF et Julien DUPRAT, AURH

À l'issue de la phase diagnostic du PLUi de Lintercom (Lisieux - Pays d'Auge - Normandie), le recyclage foncier des bâtis délaissés par l'industrie et enserrés dans le tissu urbain est apparu comme une problématique centrale. Si la gestion économe de la ressource foncière est une évidence pour les agences, son opérationnalité impose de nouer des liens avec les partenaires techniques et financiers.

En charge du PLUi de Lintercom (42 000 habitants) depuis l'été 2012, l'Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine a monté différents partenariats techniques permettant de nourrir les réflexions par des approches complémentaires.

L'Établissement public foncier de Normandie a été mobilisé pour une étude foncière, nouveau sujet de coopération aux côtés des démarches d'observation menées habituellement. Pour élargir sa sphère partenariale, l'AURH a proposé un stage aux étudiants de l'École supérieure d'architecture de Normandie qui dispense une formation spécialisée aux techniques de réhabilitation.

Considérant l'importance des questions du recyclage foncier, l'agence a recruté une doctorante dont les travaux porteront sur « l'étude des usages temporaires des friches » en partenariat avec l'École normale supérieure d'Ulm et l'Université de Kaiserslautern (Allemagne). Au-delà de l'incidence directe sur le PLUi, ces travaux ouvriront les horizons sur cette thématique d'avenir.

Le projet traduit dans le PADD du PLUi se veut ambitieux et engageant pour les élus : recyclage foncier sur 10 hectares du quartier gare, des espaces sous-utilisés et des friches industrielles dans le centre-ville. Cette politique fera l'objet d'un atelier dans le cadre

des rencontres « Espace rural et projet spatial » qui se tiendront en novembre 2014 en Normandie.

Depuis l'engagement de la mission, l'ensemble des services communautaires sont associés à l'objectif de recyclage foncier. Aujourd'hui, la ville de Lisieux et Lintercom font appel à l'AURH pour différentes interventions : jury de concours ou comité technique de différents projets. De plus, l'agence, connue sur ce territoire pour ses missions en matière d'observation et d'animation, a valorisé ses compétences en urbanisme opérationnel et réglementaire.

Agence d'Angers : INTÉGRER LES BESOINS EN LOGEMENT DE PUBLICS CIBLES DANS LE VOLET HABITAT DU PLUi

Par Nathalie MONTOT, responsable du pôle Habitat, foncier, solidarités et Emmanuelle QUINIOU, directrice générale de l'aura.

L'Agence d'urbanisme de la région angevine (aura) a été sollicitée par la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole pour appréhender les besoins en logement de publics rencontrant des difficultés (accès ou maintien dans le logement) : une approche quantitative et qualitative permettant de compléter le volet Habitat du PLUi de l'agglomération angevine.

Dans le cadre de son premier PLH, en 2007, un des objectifs spécifiques, décliné par l'agglomération en actions, visait particulièrement cinq publics : les jeunes actifs et les ménages modestes, les jeunes et les étudiants (accès à un premier logement), les personnes âgées et handicapées, les personnes défavorisées et les gens du voyage. Angers Loire Métropole a souhaité disposer d'une connaissance actualisée de l'offre pour ces publics visés et de leurs besoins pour venir préciser de nouveaux objectifs.

Une approche quantitative a permis d'identifier sept catégories de publics au regard de plusieurs critères que sont les apprentis, salariés précaires, étudiants, person-

nes sans abri, personnes en structure d'hébergement, personnes âgées de 70 ans et plus, familles modestes avec enfants. Les structures intervenant auprès de publics cibles ont pu par ailleurs, à travers un questionnaire et lors d'ateliers, préciser les attentes et les territoires les plus concernés. La mobilisation des acteurs a ainsi permis d'objectiver le champ des difficultés et contraintes selon les territoires de l'agglomération et d'envisager des interventions à mettre en œuvre.

Ce travail partenarial se traduit par des propositions de réponses « sur mesure » pour des publics exprimant des besoins particuliers, non couverts par l'offre existante (clas-

sique ou en hébergement). Intégrées dans le PLH (OAP Habitat du PLUi), elles vont également servir à l'agglomération pour élaborer la nouvelle délégation des aides à la pierre.

Agence de Strasbourg : SPATIALISER LE PROJET DE TERRITOIRE DU PLUi

Par Vincent PIQUEREL, directeur d'études et chef de projet PLUi de la CUS à l'ADEUS

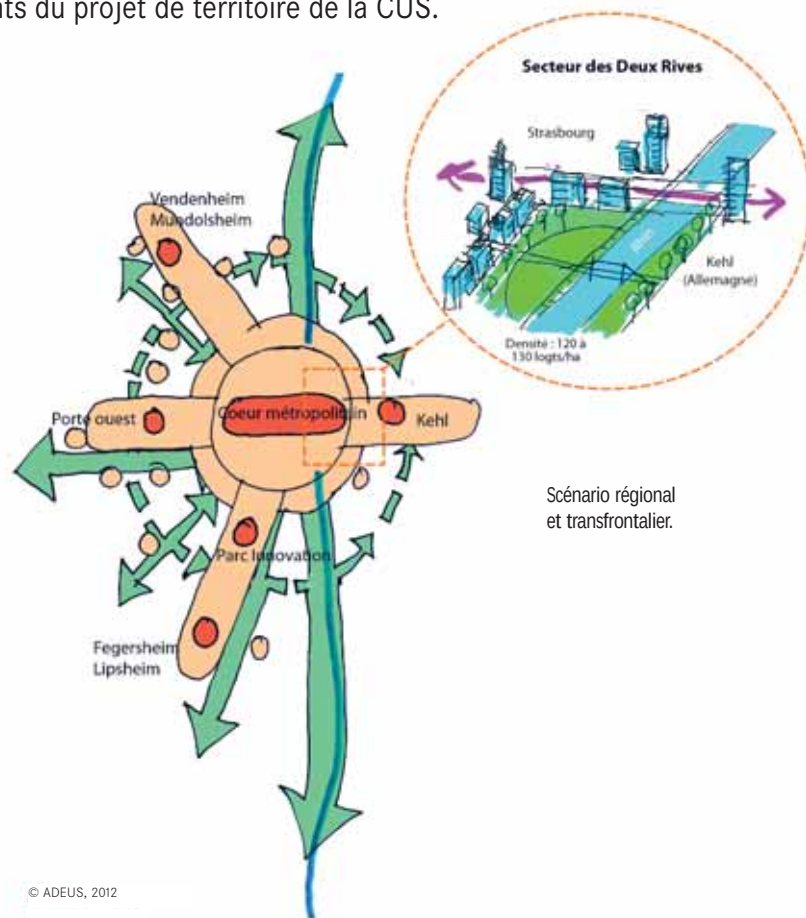
En mai 2011, la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) a engagé l'élaboration du PLUi, dans des délais contraints imposés par la loi. L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) s'est appuyée sur les méthodes de « workshop » comme un outil d'aide à la décision des élus, pour définir les conditions de réalisation et poser les bases du PADD. Cette méthode de travail, éprouvée par le Club Projet urbain et paysage de la FNAU, a permis dans un délai court de définir les fondements du projet de territoire de la CUS.

En tant que maître d'œuvre, l'ADEUS a initié le travail du projet de territoire dans le cadre d'un workshop, pour permettre sa définition dans un laps de temps très court de deux mois. Cette méthode de travail participe des processus établis avec les services techniques de la CUS, pour optimiser la procédure d'élaboration du PLUi. Elle a également contribué à établir une logique de travail en « co-production » et à dépasser le cadre institutionnel entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. La production conjointe d'un discours sur plusieurs projections spatialisées du fonctionnement du territoire a permis d'amener efficacement les élus à décider les choix de développement futur à inscrire dans le PADD.

Cette expérience a amorcé une évolution dans le pilotage technique du dossier en renforçant le travail collaboratif entre les services de la CUS et l'agence d'urbanisme : les choix méthodologiques et les contenus sont, depuis, travaillés conjointement. La production de chaque pièce du dossier est sous la responsabilité d'un « binôme » CUS/ADEUS, suivant des tâches quantifiées et planifiées. Des groupes thématiques, suivant ce même principe, assurent la cohérence des principaux axes de réflexion par la problématisation des besoins du territoire. Cette logique de « co-production » permet d'adapter les méthodes en temps réel, pour réaliser les livrables dans les délais imposés.

Le Workshop comme outil d'aide à la décision des élus

Le Workshop s'est déroulé durant deux jours en janvier 2012 et a livré trois scénarios de développement à l'horizon de 2030. Volontairement contrastée, chaque hypothèse devait traduire une projection du territoire pour mesurer les impacts générés sur l'attractivité économique et résidentielle, l'environnement, le fonctionnement urbain et la vie des habitants, à l'échelle d'un bassin de vie élargi. Lors de la restitution des travaux, les élus ont pu construire un ultime scénario, dont les choix de développement ont été traduits dans les orientations générales du PADD.



Scénario régional et transfrontalier.

© ADEUS, 2012

Le premier scénario, axé sur la qualité du cadre de vie, privilégiait une protection forte des espaces naturels et agricoles. Le développement essentiellement concentré dans l'enveloppe urbaine des communes et les densités bâties volontairement faibles, conduisaient au report de la production de logements sur les territoires hors CUS. Dans cette hypothèse, les choix opérés favorisaient le renforcement de la périurbanisation et de ses impacts négatifs sur la qualité de l'environnement.

Le second scénario présentait une agglomération d'influence européenne, dont le développement et la totalité des fonctions métropolitaines étaient concentrées sur Strasbourg et les communes agglomérées. Ce modèle compact et intense présentait cependant certains risques : le décrochage entre l'espace métropolitain et les communes polarisées par

la CUS ; l'inadéquation entre la forte densité bâtie générée et la qualité du cadre de vie. Le troisième scénario était fondé sur une métropole fonctionnelle, structurée en réseau avec les villes moyennes hors CUS. Ce projet, organisé sur un territoire régional et transfrontalier, tirait parti des précédents scénarios, en conciliant un développement urbain dynamique et un cadre de vie attractif, avec des espaces de nature proches et une densité plus acceptable.

Le scénario final défini par les élus communautaires est inspiré du troisième scénario. Il retient la nécessité d'une ambition démographique volontariste, d'un fonctionnement urbain efficace, privilégiant ainsi la notion d'intensité urbaine et la valorisation des ressources naturelles, dans une logique de faisabilité à quinze ans.

Agence de Lyon : FAIRE PROJET AVEC LE PLUi, ENTRE PLANIFICATION ET OPÉRATIONNEL

Par Sylvie PISSIER, directrice de projets Planification, UrbaLyon

Le PLUi est à la fois un projet stratégique d'agglomération, un projet de ville à l'échelle de la commune et un projet de cadre de vie à celle du quartier. Il porte le projet urbain en favorisant l'interaction entre les logiques de la planification et de l'opérationnel.



© Florent Perraud, Agence d'Urbanisme de Lyon, 2013

L'agglomération se construit en continu par les interactions entre planification et projets opérationnels.

L'agence d'urbanisme accompagne depuis sa création le Grand Lyon et ses 59 communes dans l'élaboration du POS, puis du PLU. La refondation du document communautaire « SRU » a mis le Projet au cœur du PLUi. Ceci s'amplifie dans la révision en cours, qui décline le projet à toutes les échelles : projet d'agglomération, projet de territoires intercommunaux, projet à l'échelle d'une commune ou d'un quartier, sites de projet... De plus, pour améliorer sa mise en œuvre, le PLUi est élaboré en lien avec le processus des permis de construire et celui des projets opérationnels. Aujourd'hui, l'agence amorce avec d'autres intercommunalités de l'aire métropolitaine des réflexions préfigurant des démarches de PLUi.

De la stratégie d'agglomération à l'approche de la qualité urbaine à l'échelle de la commune et des quartiers

Pour porter la vision d'agglomération et travailler la qualité urbaine en s'appuyant sur les spécificités locales, le Grand Lyon a choisi d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à trois échelles. L'échelle d'agglomération fixe le cap commun et pose les règles du jeu collectives pour les territoires et les communes. L'échelle des

neuf bassins de vie celle qui permet de décliner les politiques sectorielles, de structurer l'offre d'équipements et de services, de définir les stratégies d'habitat, économique, environnementale, de révéler les projets intercommunaux. C'est aussi un espace cohérent de gouvernance pour le dialogue des communes entre elles et une échelle intermédiaire où se retrouvent encore les habitants. L'échelle communale et celle du quartier permettent d'aborder le cadre de vie et la proximité. Ce sont celles qui parlent le plus aux habitants. La commune est, en complémentarité avec le Grand Lyon, un lieu fondamental de la concertation et de la décision politique. C'est à ce niveau que sont intégrés les projets communaux, précisée l'échelle fine des formes urbaines adaptées au contexte et définit le droit des sols à la parcelle.

Vers un urbanisme de projet inscrit dans le droit des sols

Au-delà de son expression dans le PADD, le « mode projet » s'inscrit de plus en plus dans les outils réglementaires sous des formes variées. Le passage de la règle générale à la règle graphique ou contextuelle cherche à encadrer le projet « dans la dentelle ». La règle normative est parfois remplacée par la règle

« par objectif ». L'orientation d'aménagement et de programmation, adaptée aux spécificités d'un site de projet, fixe de façon positive le cadre souhaité par la collectivité comme base de discussion avec l'opérateur. Le « déblocage » d'un développement suspendu à la réunion de conditions définies dans le PADD, comme l'arrivée de transports collectifs, se fait par une procédure de modification...

La construction de la ville se fait au moment du permis. Pour inciter des projets de qualité, le Grand Lyon a mis en place un processus préalable qui réunit le Grand Lyon, la commune, l'architecte conseil, l'Agence et permet de dialoguer avec l'opérateur.

Un processus itératif et continu entre projet urbain opérationnel et PLUi

Ainsi l'urbanisme opérationnel et le PLUi s'articulent de plus en plus. Ce n'est plus l'ignorance réciproque, ni l'un « avant » et l'autre « après ». Si le PLUi identifie et cadre en amont les sites du développement qui deviendront des projets opérationnels, il peut aussi, dans une logique de « planification en continu », adapter le moment venu le droit des sols à la définition fine du projet, en dialogue avec les acteurs.

Agence de Bordeaux : PLU INTÉGRÉS, COMMENT EN FAIRE UNE BONNE IDÉE

Par Jean-Marc OFFNER, Directeur général de l'a-urba

À l'heure des réseaux d'acteurs et des organigrammes plats, les actions sectorielles n'ont pas bonne presse. En urbanisme comme ailleurs, les approches globales sont valorisées, contre-feux à une division du travail technique et à une introversion institutionnelle trop poussées.

Ainsi en est-il de l'emblématique quête d'articulation entre transport et urbanisme. C'était l'un des objectifs majeurs de la Loi d'orientation foncière de 1967 – on l'a un peu oublié – qui liait deux à deux procédures d'urbanisme (SDAU, POS, ZAC) et de transport (EPIT, dossier d'agglomération, plan de circulation) selon le terme et l'échelle. Parce que les plans de circulation étaient trop « flux », la Loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 a inventé les Plans de déplacements urbains (PDU). Parce que les PDU n'étaient pas assez « urbanisme », la loi dite Grenelle II de 2010 a imposé que les orientations d'aménagement et de programmation incluent des dispositions portant sur l'habitat, les transports et les déplacements.

Cette montée en globalité a l'apparence du bon sens. Regroupons les thématiques qui « font système » dans un dispositif unique et l'action publique gagnera en cohérence. Un postulat similaire préside du reste à la promotion des intercommunalités intégrées : élargir le panel des compétences affectées à une communauté urbaine ou d'agglomération est censé permettre une meilleure gouvernance. Mais il ne suffit pas d'inventer des institutions ou des plans intégrés pour faire disparaître les fonctionnements « en silo ». Bien des démarches confondent, tout d'abord, addition et intégration. Ce fut le cas de nom-

breux PDU, dont les velléités globalisantes se réduisaient à l'énumération de têtes de chapitre, traitées en fait de manière autonome. Façon un peu paresseuse de contourner l'obstacle... C'est l'une des dérives qui guette les PLU 3.1, appellation bordelaise des PLUi intégrés.

Coordination transférée, défis similaires

Surtout, l'invention d'un dispositif « englobant » n'a pas d'autre efficacité que de transférer la charge de la coordination. On passe des relations entre institutions aux relations au sein d'une institution ; d'un problème de science politique à une question de sociologie des organisations ! Et rien ne prouve a priori que les « coûts de transaction », pour emprunter le langage économique, soient plus faibles dans l'un ou l'autre des schémas. Est-il plus simple de faire travailler ensemble les pôles Mobilités et Dynamiques urbaines d'une communauté urbaine ou un syndicat mixte de transport (en charge d'un PDU) et une intercommunalité (compétente en aménagement) ?

Pour l'agence d'urbanisme accompagnant la fabrication d'un PLU intégré, les défis restent les mêmes. Avec l'extérieur, il s'agit de faire dialoguer des gens qui ont plein de bonnes et de mauvaises raisons de ne pas en avoir envie. En interne, l'essentiel est de réus-

sir à travailler en mode projet (voire en ingénierie concourante).

Cela ressemble un peu à une thèse en aménagement : pluridisciplinarité, interdisciplinarité ou transdisciplinarité ? La pluridisciplinarité mobilise des points de vue différents sur un même sujet. Une zone d'activités par exemple : la direction de l'économie voudra la spécialiser ; les spécialistes de la nature ne s'y intéresseront pas ; ceux des transports attendront une hypothétique restructuration de réseau ; et les experts de l'habitat plaideront la mixité fonctionnelle... Approches parallèles plus que convergentes. Le statu quo risque alors de l'emporter. La transdisciplinarité, pour sa part, a l'allure de ces beaux schémas systémiques pleins de flèches dessinant une totalité cohérente, qui oublie la contingence des processus de décision.

C'est l'interdisciplinarité qui fournit le dispositif collaboratif le plus pertinent. Les spécialistes échangent leurs connaissances et interagissent, pour concevoir ensemble des modèles d'analyse et d'action inédits. Cela suppose de travailler sur des thématiques se prêtant au jeu. Pour un PLU 3.1, le stationnement, les intensités urbaines, les trames vertes, les lieux d'échanges... Ces objets « transactionnels » deviennent ainsi des leviers stratégiques. Le syndrome du PLU 3.1 « usine à gaz » s'estompe...

PLUi : verre à moitié plein, verre à moitié vide

Par Philippe SCHMIT, délégué général adjoint, Assemblée des communautés de France

Que penser du PLUi après la loi ALUR ? Les détracteurs diront qu'une victoire leur est acquise puisqu'une minorité de blocage est offerte aux communes pour s'opposer à tout transfert de la compétence par la loi. Les prosélytes, même s'ils déplorent les inacceptables conditions de cette renonciation locale, tireront de la loi ALUR quelques points de satisfaction et seront enclins à voir le verre à moitié plein.

Leur premier point de satisfaction : la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme est inscrite dans le CGCT comme étant dévolue à toutes les communautés.

Le code de l'urbanisme valorisait le PLUi depuis le Grenelle, il est rejoint par ce code fondateur pour les collectivités. Aucune évolution de l'arsenal législatif de l'urbanisme ne pourra désormais faire l'impasse sur le fait intercommunal. Deuxième motif de satisfaction : la loi fixe des rendez-vous aux territoires pour débattre de cette compétence tant symbolique que stratégique. Ils y verront trois ans (et plus si refus) pour convaincre de cet intérêt à partager l'urbanisme entre communes. Le troisième : les mécanismes de « collaboration » au sein du couple communes/communauté ont été

renforcés et rendus lisibles. Ils y trouveront des arguments pour convaincre que le PLUi n'est pas une dépossession des maires, mais au contraire une possibilité de renforcer l'expression politique en matière d'urbanisme. Quatrième point : ces prosélytes saluent la tenue d'un tel débat au sein du Parlement. Pas un maire de France qui ne l'ait suivi. Les prosélytes sauront que l'urbanisme intercommunal est désormais présent dans les esprits, permettant une évolution vers une plus forte cohérence des politiques publiques. Un peu de patience désormais, diront-ils !



De gauche à droite : Lucie Devèze, Lucile Laurin, Laure Derenancourt.

LUCILE LAURIN CAP SUR L'HABITAT

Formée sur les rives de la Loire, à Tours, Lucile Laurin a saisi l'opportunité qui se présentait à elle pour gagner les rives de la Garonne, à la Direction départementale territoriale de Haute-Garonne puis rapidement au sein de l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse Aire urbaine, où elle occupe aujourd'hui le poste de responsable du Pôle Habitat et politiques du logement.

Le CESA, devenu Polytech Tours, a permis à Lucile Laurin d'acquérir une formation transversale sur les questions de l'aménagement du territoire. Après un passage à la Direction départementale de l'équipement de la Haute-Garonne, elle intègre l'agence d'urbanisme (aua/T) comme chargée d'études.

Elle y anime l'observation de l'habitat et intervient en accompagnement des politiques publiques du logement et sur les démarches de planification, trois missions essentielles des agences d'urbanisme. « Les agences se focalisant davantage sur l'aspect urbain, le volet observation restait à défricher », explique-t-elle. L'observatoire partenarial de l'habitat est aujourd'hui devenu un lieu d'échanges et de partage entre élus, professionnels du logement et universitaires, au travers d'ateliers thématiques et de visites de terrain. Dans ce dispositif, l'équipe habitat est à la fois productrice d'une information technique et animatrice des échanges entre acteurs. Sa formation de généraliste lui a également donné la capacité d'intervenir sur des missions variées comme l'aménagement du territoire aux différentes échelles ou celui de l'espace public d'un quartier. Elle assure aussi l'accompagnement des élus sur des enjeux communaux ou intercommunaux de l'habitat et, à une échelle plus vaste, dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale. Souvent qualifiée de spécialiste de l'habitat, elle revendique « une approche toujours très transversale », en lien avec les évolutions sociétales. Elle s'est ainsi investie, avec les membres de son équipe - Laure Derenancourt, géographe, et Lucie Devèze, géomaticienne -, dans les problématiques des loyers (avec la participation à l'expérimentation nationale des observatoires locaux des loyers), des copropriétés en diffi-

culté, des quartiers anciens ou encore des parcours résidentiels. Et bien sûr, dans l'élaboration des Programmes locaux de l'habitat, en assistance aux intercommunalités.

La montée en puissance des enjeux liés au logement social l'a par ailleurs conduite à développer en 2009 un outil de suivi des livraisons de logements sociaux, pour accompagner la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la communauté d'agglomération du SICOVAL. « Cet outil, accessible par extranet, permet de savoir non seulement ce qui a été livré mais également ce qui le sera dans les années à venir, tant en typologie qu'en insertion urbaine », explique Lucile Laurin. « Ce projet a permis aux différents acteurs de partager un état des lieux. Nous avons contribué à dédramatiser l'exigence du logement social. C'est important pour des collectivités interpellées sur les questions d'habitat social et qui doivent se conformer à la loi SRU ». L'objectif est de sensibiliser le milieu local des acteurs de l'urbanisme pour les aider à fixer un cap, explique cette passionnée de la navigation qui retrouve les mêmes caractéristiques essentielles à ses yeux pour mener à bien des projets d'urbanisme : de bonnes connaissances techniques, un esprit de synthèse et de décision, le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe, pour maintenir le cap lié aux enjeux de l'habitat et contribuer ainsi à répondre aux besoins des ménages.

Pierre Derrouch



DR

SIMON MORIN COACH D'AGENCE

Venu d'un horizon professionnel aux antipodes de l'urbanisme et de la planification, Simon Morin, 64 ans, président de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique, a apporté son regard neuf qui aide grandement à façonner la mutation de l'agence.

Difficile d'imaginer un parcours plus éloigné de l'urbanisme. Avant de devenir président de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique (Aduam) en 2010, Simon Morin a été professeur de sport. Et son entrée tardive dans la vie politique, à l'approche de la soixantaine, l'avait mené vers l'action culturelle et sociale, comme adjoint délégué au CCAS de la ville de Saint-Joseph (17 000 habitants).

C'est donc en novice parfaitement assumé qu'il a découvert l'agence et ses missions à la suite de son élection au conseil régional de Martinique, premier contributeur au budget de l'Aduam. Paradoxalement, ce profil s'est avéré un atout. Simon Morin arrivait en quelque sorte à point nommé pour apporter le nécessaire regard neuf à un moment-charnière pour l'agence d'urbanisme, dont les origines remontent aux années 1960. « L'agence devait engager un travail de réorientation sur ses compétences-clés d'aide à la décision publique, sans renier son histoire liée aux caractéristiques de notre territoire », résume-t-il.

Cette histoire mêlait plus qu'ailleurs assistance à maître d'ouvrage et prestations de services de type bureaux d'études, étant donné que cette offre privée est rare dans l'île antillaise ou s'exerce de façon sporadique par l'intervention temporaire de bureaux privés de l'Hexagone. « Il en résultait toutefois un risque de confusion, auquel nous remédions », souligne le président. Sous la conduite de Simon Morin et de la directrice Joëlle Tailamé, l'agence a réorganisé son travail selon quelques axes directeurs, dont le dénominateur commun consiste en la recherche de la cohésion et de la cohérence territoriales voulues par le SAR, le Schéma d'aménagement régional. L'Aduam s'attache à accompagner la constitution d'une AOT (autorité

organisatrice des transports) unique sur l'île, elle a lancé l'an dernier la démarche d'inter-SCoT pour susciter les échanges entre les schémas de cohérence territoriale des trois communautés d'agglomération, elle accompagne les communes dans l'élaboration de leur PLU, et elle poursuit plus que jamais ses missions historiques d'observation.

Un autre sujet tient au cœur de Simon Morin : le logement, dont il préside la commission thématique à la Région. « Nous rencontrons un problème aigu d'habitat indigne que nous traitons notamment par la loi Letchimy spécifique aux départements et régions d'outre-mer, du nom de notre président du conseil régional. L'agence apporte sa contribution, par l'observation des phénomènes et le regard qu'elle peut porter sur les PLH d'agglomérations ».

En quelques années, le novice s'est donc mué en un moteur qui apporte l'enthousiasme propre à ceux qui défrichent des terrains nouveaux. « Je me suis pris de passion pour ces sujets d'urbanisme et d'aménagement. J'avais été surpris par le contraste entre l'organisation des villes, très planifiée sur le papier, et la vie urbaine réelle, faite de fourmillements, de mouvements spontanés incessants. Je trouve extrêmement intéressant la recherche d'un équilibre subtil entre ces phénomènes. L'exercice est de plus en plus pointu, car on a de moins de moins le droit de se tromper vis-à-vis des populations. Mais il est ô combien enrichissant ».

Christian Robischon

14 septembre 2015

Urbanisme - Paysage

Transparence et communication poussées : recettes du Val de Noye pour mener son PLUi (80)

Située à une demi-heure d'Amiens, la communauté de communes rurale du Val de Noye (26 communes, 9.429 habitants) a lancé son PLUi en 2013. L'enjeu est de permettre aux communes de faire face au développement périurbain récent. Pour convaincre et mobiliser les élus, la communauté de communes a mis en place des outils de communication à toutes les étapes.

Sur les 26 communes du Val de Noye, 17 communes relèvent du règlement national d'urbanisme, deux communes disposent d'un PLU approuvé. Le lancement d'un PLUi y représente un défi et une vraie révolution. "Les élus municipaux redoutaient d'être dessaisis de leur pouvoir ; il était donc indispensable de travailler dans une totale transparence pour convaincre les élus du bien-fondé de ce projet", précise vice-président chargé du PLUi, Jany Froissart. Pour mettre en œuvre le PLUi, la communauté de communes a misé sur une concertation et une communication particulièrement poussées.

Site internet dédié, journal trimestriel du PLUi

Dès le lancement du PLUi, un site dédié a été créé. Il héberge tous les documents (comptes rendus, diagnostics...) et abrite également une plateforme sécurisée réservés aux élus où sont publiés les documents provisoires en attente de validation. Parallèlement, un quatre-pages trimestriel, "Les échos du PLUi", est distribué à l'ensemble des 4.000 foyers de la communauté de communes, et disponible en ligne.

"Nous avons voulu garder la main sur la rédaction

sans la confier à un prestataire" précise l'élue. Avec la chargée de mission PLUi, le vice-président rédige l'ensemble des articles, en s'appuyant sur des interviews d'acteurs locaux, ce qui permet de relier la démarche PLUi à l'actualité. C'est ainsi qu'un article fait le lien entre l'impact des coulées de boues récentes sur le territoire et la perspective d'un schéma de gestion des eaux pluviales en cours d'élaboration.

Trouver le juste équilibre entre clarté et concision

L'une des préoccupations est de publier des documents concis. "Même bien conçu, un document de 30 pages est trop long à lire pour la plupart des élus", indique la chargée de mission PLUi, Anne-Charlotte Blanchard. La communauté de communes a donc demandé au bureau d'études et à l'agence d'urbanisme du Grand Amiénois qui l'accompagne, de prendre en charge la rédaction des "Essentiels" : ces documents synthétiques de deux pages résument les documents plus fouillés afin que chaque élu ait bien connaissance des points principaux.

"C'est un projet de longue haleine qui se déroule en moyenne sur quatre années, il ne s'agit pas de décourager les élus en délivrant trop d'informations", ajoute la chargée de mission. Tout au long de la démarche, la communauté veille à limiter sa communication aux informations liées à l'étape en cours du PLUi.

Rencontre annuelle avec chaque conseil municipal

Au démarrage, un guide du PLUi de 8 pages a été

14 septembre 2015

Urbanisme - Paysage

Transparence et communication poussées : recettes du Val de Noye pour mener son PLUi (80)

édité pour expliquer l'ensemble de la démarche d'élaboration d'un PLUi. Depuis, le vice-président et la chargée de mission se rendent chaque année dans chacun des 26 conseils municipaux. "Nous retournons régulièrement auprès des élus municipaux porter la parole du projet. Cela permet aussi de répondre aux interrogations légitimes, de vérifier que la commune ne se sent pas lésée dans le processus, qu'elle ne décroche pas, et de délivrer des conseils : par exemple sur la manière de mener la réunion de débat sur le plan d'aménagement d'ensemble (PADD) à organiser prochainement en conseil municipal", précise l' élu.

Au-delà des élus, sensibiliser les habitants

La communication vise principalement les élus, et au-delà les habitants. Reste que l'information vis-à-vis du grand public est plus compliquée. "Il est difficile de savoir si les habitants se saisissent des outils diffusés", indique l' élu. D'où le recours à des animations lors de l'étape diagnostic : ateliers habitants regroupant une quinzaine de participants, matinales économiques, rencontres avec les agriculteurs. Afin que les habitants connaissent mieux leur territoire et les ambitions du PLUi, la communauté de communes a également décidé de participer aux journées du patrimoine en septembre 2015, en centrant les animations sur ces thématiques en lien avec le PLUi. "Nous allons proposer des balades contées, des visites et des expositions qui permettront -au-delà du patrimoine bâti- d'élargir le sujet à la question des paysages, de l'eau, des énergies renouvelables, de l'agriculture.

"Grâce à des outils de communication, personne ne pourra dire qu'il n'a pas été informé" conclut

l' élu. Après, c'est une question de tempo, il faut garder un rythme qui maintient l'intérêt de chacun, mais ne pas hésiter à prendre un peu plus de temps lorsqu'un point n'est pas compris ou accepté". Le PLUi devrait être approuvé en juin 2017.

Claire Lelong pour la rubrique Expériences
des sites www.mairieconseils.net et
www.localtis.info

CONTACTS

Communauté de communes du Val de Noye

1, rue du Docteur Binant
80250 Ailly-sur-Noye

Tél. : 03 22 41 70 70

<http://www.valdenoye.com/>

Nombre de communes : 26

Nombre d'habitants : 9 429

Nom de la commune la plus peuplée : Ailly-sur-Noye (2 853 hab.)

Jany Froissart Vice-Président Logement et patrimoine jany.froissart@free.fr

Anne-Charlotte Blanchard Chargée de mission PLUi ac.BLANCHARD@valdenoye.com

En savoir plus

14 septembre 2015

Urbanisme - Paysage

Transparence et communication poussées : recettes du Val de Noye pour mener son PLUi (80)

[Site internet dédié au PLU intercommunal Val de Noye](#)

A lire aussi

[Bouquet d'expériences sur le PLU intercommunal \(PLUi\)](#)

Mairie-conseils informe les élus des communes et des intercommunalités et les accompagne dans les évolutions territoriales et les projets de développement.

[Abonnez-vous](#) gratuitement à la newsletter de Mairie-conseils.

Si cette expérience vous inspire, n'hésitez pas à nous faire part des vôtres en écrivant à mairieconseils@caissedesdepots.fr



Les Echos du PLUi



Numéro 1

Septembre / octobre 2013

EDITORIAL



Jean-Claude LECLABART
Président de la CCVN

Depuis le début de l'année 2013, notre communauté de communes du Val de Noye s'est lancée dans la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'élaboration de ce PLUi, véritable projet de territoire, permettra à toutes les communes de disposer

d'une vision communautaire dans leurs développements futurs.

Pourquoi ? Conscients des enjeux de solidarité et de mutualisation des moyens qu'exige l'aménagement de notre territoire, vos élus ont souhaité s'engager ensemble dans cette démarche ambitieuse et novatrice.

Nous sommes assistés, par l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) et nous avons récemment confié à un cabinet d'études spécialisé la réalisation du diagnostic de notre territoire.

Nous tenons particulièrement à ce que les élus et habitants du Val de Noye soient fortement associés à cette démarche. Le PLUi doit être le reflet d'une vision collective du Val de Noye pour les 20 prochaines années, formalisé par des documents d'urbanisme. Nous devons être guidés par une seule règle :

L'intérêt communautaire !

Soyez rassurés, les spécificités de chaque commune seront prises en compte, le PLUi ne sera pas une addition de règlements, décidés par quelques-uns et applicables à tous. Pour ce faire, chaque élu, chaque acteur associatif, économique et social ou chaque habitant de nos communes, sera sollicité pour contribuer à ce projet. Nous souhaitons que la participation soit importante et fructueuse.

L'urbanisme, le développement économique, l'agriculture, l'habitat, le paysage, les déplacements dans notre territoire, c'est l'affaire de tous. Nous comptons sur votre mobilisation.

Dans ce premier numéro des « échos du PLUi », vous trouverez des informations sur contenu du PLUi, l'organisation et le planning de travail des prochains mois. Afin de répondre à vos questions, nous avons mis à votre disposition des



Le marais de Guyencourt

pages dédiées sur notre site internet, une adresse mail, des contacts téléphoniques et rendez-vous possibles avec nos spécialistes. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Sommaire :

PAGE 1 EDITORIAL

PAGE 2 QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

PAGE 3 UN CALENDRIER ADAPTÉ
ET UNE LARGE CONCERTATION

PAGE 4 TROIS QUESTIONS À JOËL
BEAUMONT, MAIRE DE FLERS SUR
NOYE

LE CONTEXTE

L'Etat, à travers la loi dite « Grenelle environnement » a promu les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). L'échelle communautaire est aujourd'hui la plus pertinente pour définir un projet de territoire équilibré et durable.

Ainsi, la communauté fédère les communes et les citoyens, et met en cohérence les différentes politiques de l'aménagement de son territoire (26 communes 9000 habitants)

Imprimé sur du papier écologique



www.valdenoye.com

plui@valdenoye.com

tel : 03 22 41 70 70

Communauté de Communes du Val de Noye 1, rue du docteur Binant 80250 Ailly sur Noye

AVEC L'ELABORATION DE SON PLUi,

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Depuis les lois du Grenelle de l'environnement, le PLUi doit respecter et intégrer,

- les principes de développement et d'aménagement durables: préserver la biodiversité et les espaces naturels, protéger les ressources en eau, économiser l'espace, éviter de gaspiller les terres agricoles,

- les choix concrets de destination des sols définir les zones à urbaniser, affecter les zones agricoles, préserver des zones naturelles,

- les outils de gestion définir des emplacements réservés (zone d'activité économique),... réglementer les aspects des constructions.

Elaborer un PLUi consiste à réaliser un projet commun à l'ensemble des 26 communes, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux spécifiques de chaque commune et ceux qui relèvent de l'intercommunalité.

C'est un document d'urbanisme qui constitue un réel outil de gestion et de développement du territoire.

Il intègre également des recommandations d'ordre social et environnemental, comme la mixité de l'habitat, les transports, les économies d'énergies, etc... et bien entendu, le développement de l'économie, du tourisme et ses débouchés pour l'économie locale.

Que contient-il ?

Le PLU est donc un outil de gestion du droit des sols. Son contenu est défini dans le code de l'Urbanisme et comprendra:

- un **diagnostic** établi au regard des prévisions économiques et démographiques qui précisera les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

- un **projet d'aménagement et de développement durables** (PADD) qui définira les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues

- des **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) visant par exemple à définir les conditions d'urbanisation des nouveaux secteurs constructibles ou encore de mise en valeur, de réhabilitation ou de rénovation de certains sites, certains paysages ou encore patrimoines....

- un **règlement** et un zonage qui fixeront, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.



Le clocheton de Chirmont

Comment sera-t-il élaboré ?

Le PLUi sera élaboré par les élus, avec l'assistance, outre des services de la CCVN, de l'Agence de Développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA), du Conseil général de la Somme, et de deux bureaux d'études: Territoire Sites et Cités chargé de la construction de notre projet, et la Chambre d'Agriculture de la Somme



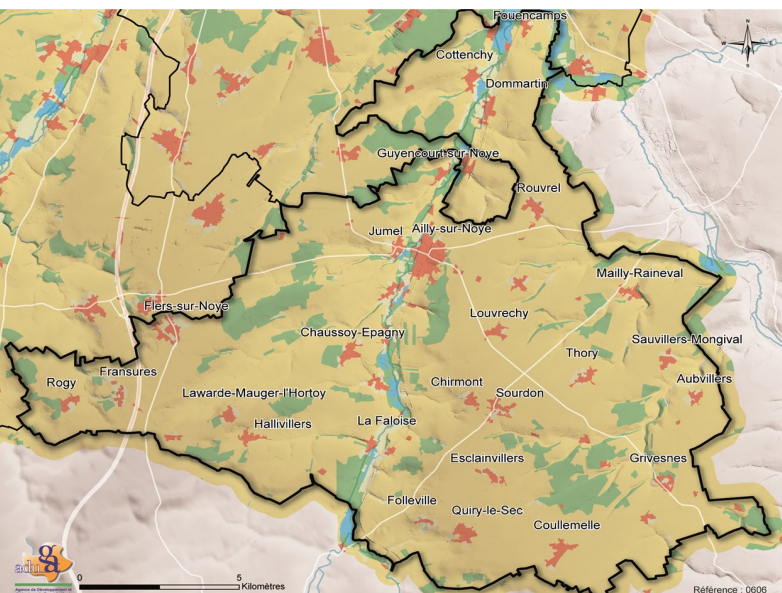
Réunion d'information des élus à Guyencourt

qui réalisera un diagnostic agricole du territoire du Val de Noye.

Ce seront 4 années d'échanges avec tous les acteurs du territoire. Le PLUi sera COLLECTIF: élaboré en concertation avec les communes membres tout au long de la procédure. Il sera PARTAGE: chaque conseil municipal aura à débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD).

L'approche intercommunale prendra en compte les spécificités de chaque commune:

- un règlement pour toutes les communes, mais avec autant de règles spécifiques que nécessaire,
- un zonage pour le territoire intercommunal reprenant les caractéristiques communales
- des orientations d'aménagement et de programmation (OPA) particulières pour chaque secteur stratégique identifié.



LE VAL DE NOYE CONSTRUIT SON AVENIR

Un chantier de longue haleine...

Elaborer un PLU intercommunal est un chantier de longue haleine, qui au-delà de la production et du partage des études, doit ménager des temps d'échanges et de débats avec tous les acteurs du projet.

Après avoir retenu les 2 bureaux d'études travaillant à l'élaboration de notre PLUi, le calendrier prévisionnel devrait sensiblement être celui-ci, certaines phases se superposant :



Paysage du Val de Noye

Les principales étapes de l'élaboration du PLUi seront les suivantes :

- **septembre 2013 à juillet 2014 : réalisation du diagnostic du territoire**
- **septembre 2014 à décembre 2015 : élaboration du projet et des orientations particulières**
- **mars 2015 à décembre 2015 : élaboration du règlement et du zonage**
- **2016 : arrêt du projet de PLUi, consultation des personnes publiques associées et enquête publique**
- **2017 : approbation du PLUi.**

... ménageant une large place à la concertation.

Au delà d'une obligation légale, la concertation est une volonté communautaire de dialogue et une occasion de réfléchir ensemble.

Tout d'abord, par le biais du site internet, vous êtes invités à prendre connaissance et à suivre l'évolution du projet tout au long de son élaboration.

D'ores et déjà, **3 ateliers thématiques** mobilisant les habitants sont programmés :

- mi octobre :** les modes de vie des habitants du Val de Noye,
- fin novembre :** les communes : patrimoine bâti, paysages, espaces publics,
- mi décembre :** attractivité du Val de Noye : économie, tourisme, équipements, services,

Très prochainement, des affiches faisant appel au volontariat seront apposées dans votre mairie. N'hésitez pas à en parler entre vous.

Trois réunions à destination **des professionnels de l'agriculture** auront lieu le 24 septembre à Chaussoy-Epagny, le 26 septembre à Mailly Raineval, et le 3 octobre à Cottency. Les professionnels concernés recevront directement une invitation. Ces trois réunions auront lieu à des horaires différents afin de faciliter la participation.

Sont également prévus, outre ce premier **bulletin d'information**, des **expositions itinérantes** selon l'avancement du projet.

Toutes ces informations sont reprises sur **le site internet** de la Communauté de communes, rubrique PLUi.

Dès octobre, nous associerons **les enseignants et les collégiens** d'Ailly sur Noye, auprès desquels nous avons reçu un accueil très favorable.

Quoi de plus normal d'associer les jeunes à la construction du Val de Noye de demain !

Les élus de votre commune sont et seront également de véritables relais auprès desquels vous pourrez trouver les informations nécessaires.

En fin de procédure, **une enquête publique** permettra de recueillir vos ultimes observations.

Bien sûr, nous reviendrons régulièrement sur cette concertation pour rendre compte et annoncer les différentes actions mobilisatrices.



L'agriculture occupe une place importante dans notre territoire

Interview et actualités

Trois questions à Joël BEAUMONT, maire de Flers sur Noye

Comment avez-vous présenté cette démarche de PLUi à votre conseil municipal ?

Fervent défenseur de cette démarche et à partir des éléments réunis au cours des réunions de travail au sein de la communauté de communes du Val de Noye, j'ai présenté ce projet à mon conseil municipal convaincu qu'il me suivrait. C'est ce qu'il a fait en votant à l'unanimité, sa mise en place.

La réunion d'information des conseillers municipaux de votre commune organisée par la CCVN a-t-elle répondu leurs attentes ?

Cette réunion consistait à informer les élus de Fransures, Rogy, Hallivillers, Chaussoy Epagny et Flers sur Noye, sur l'avancée de nos travaux au sein du comité de pilotage du PLUi. Peu d'élus se sont déplacés, mais ceux qui étaient présents ont posé des questions fort à propos. Des réponses claires et précises leur ont été apportées, par les élus de la commission de pilotage, mais aussi par l'ADUGA, qui nous aide à monter ce PLUi. Un échange constructif s'est installé et la soirée s'est terminée dans une ambiance assez chaleureuse, autour d'un verre de l'amitié.



Réunion de travail des élus du comité de pilotage à la CCVN

Qu'est-ce qu'une commune comme la vôtre attend de ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?



Joël BEAUMONT
Maire de Flers sur Noye

Le plan local d'urbanisme va permettre dans une commune comme Flers sur Noye, de mieux appréhender le foncier, notre document d'urbanisme est assez ancien (POS de 1985), mais en plus de situer notre commune au sein d'un territoire qu'est le Val de Noye. Nous allons y intégrer des problématiques de paysage, de développement économique, d'agriculture, de transports et de PLH (Plan local de l'Habitat).. Cette démarche a été mise en œuvre et sera menée par des élus, conscients qu'il fallait aller de l'avant sur le Val de Noye, et qu'un projet de territoire devenait nécessaire face aux attentes des élus, mais aussi et surtout de nos administrés.

Bref, ce PLUi, doit permettre de fédérer nos communes au sein d'une communauté de Communes innovante et permettre à nos populations de mieux appréhender l'avenir.

L'élaboration d'un PLU intercommunal doit tenir compte de la diversité de notre territoire, s'adapter au contexte local et répondre à une réelle volonté partagée de porter un projet de territoire commun.

Pour mener à bien ce projet ambitieux et novateur, tendre vers plus de cohérence dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Val de Noye a besoin de vous.

Le PLUi ne se construira pas sans vous !

Les échos du PLUi est une publication de la communauté de communes du Val de Noye

Directeur de la publication : J.C. Leclabart

Réalisation et crédits photos : CCVN

Contact: plui@valdenoye.com tel : 03 22 41 70 70

communauté de communes du Val de Noye 1, rue du docteur Binant 80250 Ailly sur Noye